

L'écologisme et la protection de l'environnement : entre préservation de la nature et gestion d'un habitat

Sophie Bretagnolle

► **To cite this version:**

Sophie Bretagnolle. L'écologisme et la protection de l'environnement : entre préservation de la nature et gestion d'un habitat. Philosophie. 2016. <dumas-01427091>

HAL Id: dumas-01427091

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01427091>

Submitted on 9 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BRETAGNOLLE Sophie – Mémoire M2 Paris I

L'écologisme et la protection de l'environnement

Entre préservation de la nature et gestion d'un habitat

Mémoire dirigé par Mmes. Anouk BARBEROUSSE et Laurence
RAINEAU
13/05/2016

Remerciements

Je tiens à remercier mes directrices de mémoire qui m'ont guidée tout au long de ce travail et m'ont donné de précieux conseils. Je souhaite aussi remercier mes amis qui m'ouvrent chaque jour un peu plus l'esprit. Je voudrais enfin remercier les personnes qui m'ont soutenue et sans qui, je ne serai probablement jamais arrivée jusqu'ici.

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	5
Partie I : Protéger le sauvage.....	15
L'homme est-il exclu de la Nature ?.....	17
Préserver la Nature de l'homme.....	17
Séparer la nature de l'homme.....	18
La Nature est-elle sauvage ?.....	21
La fin de l'anthropocentrisme ?.....	24
Adopter un nouveau point de vue.....	24
Brouiller les frontières entre les hommes et le sauvage.....	26
Les limites de l'anthropocentrisme.....	29
Réconcilier les hommes et le sauvage.....	30
Des hommes dans la Nature.....	30
La dépendance des hommes à la nature.....	32
Evoluer vers une conservation de l'environnement.....	34
Partie II : Protéger les richesses environnementales.....	38
Quelle valeur attribuer à l'environnement ?.....	40
Les premières années de l'écologisme : le règne de la valeur intrinsèque....	40
Les années 1990 : les débuts de la valeur instrumentale.....	43
Vers un pluralisme de valeurs.....	46

Mesurer ces valeurs : la valeur économique	48
Les services écosystémiques, un concept clé.....	48
Comment établir la valeur monétaire ?	52
La marchandisation de la nature : un risque ou une opportunité ?.....	54
Partie III : Habiter la Terre.....	58
Vers une gestion de l'environnement.....	60
Répondre aux besoins fondamentaux des hommes.....	60
Demiurge ou pilote : quel rôle pour l'homme ?.....	63
Ecologisme : démocratie ou technocratie ?.....	65
L'anthropocène : vers un dictat du « bon état écologique » ?.....	65
L'écologisme est-il antidémocratique ?	66
Le principe de non nuisance comme principe absolu ?.....	68
L'écologisme et le libéralisme	68
La problématique des effets collatéraux	69
Conclusion	71
Bibliographie.....	75

Introduction

Luc Ferry dans *Le Nouvel Ordre Ecologique* va jusqu'à accuser l'écologisme, de défendre l'environnement au détriment des hommes. Autrement dit, une concurrence est instaurée entre homme et nature impliquant que défendre l'un revient à sacrifier l'autre. Des valeurs telles que la liberté et la connaissance seraient en effet menacées par la promotion de solutions autoritaires revendiquées selon lui par ce mouvement. Défendant la thèse selon laquelle l'homme est un être qui ne peut s'affirmer moralement qu'en s'arrachant à la nature, il refuse de considérer la nature autrement que comme un moyen soumis aux fins humaines. Par conséquent, il perçoit dans certains mouvements écologistes une teinte fasciste et totalitaire et cristallise par ses propos l'opposition que l'on pourrait dessiner entre humanisme et écologisme. Le catastrophisme en particulier, est un courant écologiste qui permet peu de souplesse dans le choix des actions à mettre en place, argumentant qu'une mauvaise décision conduira à la mort ou la destruction de la planète. L'utilisation de la peur comme instrument de mobilisation est souvent associé à la mise en place d'un régime autoritaire comme a pu l'être le régime de la Terreur. Ces raisonnements peuvent alors alimenter certains modes opératoires des écologistes. A Colmar, en août 2010, des faucheurs d'OGM ont détruit des plants de vignes génétiquement modifiées appartenant à l'Institut National de Recherches Agronomiques (INRA) en s'appuyant sur le principe de précaution et en empêchant ainsi toute recherche supplémentaire. Cependant, loin d'accuser un mouvement uni, Luc Ferry semble jeter la pierre à une frange du mouvement.

L'écologisme est un mouvement idéologique qui se distingue de l'écologie scientifique par ses implications et revendications dans la société (politique, économique, sociale, etc.). Encore ambigu et mal défini, il n'existe pas, à ce jour, de doctrine unifiée permettant une compréhension précise de ses objectifs..

Tirailé entre la protection de l'environnement, axe dominant des environmentalistes, les principes de justice et d'équité de l'écologisme social et les questions énergétiques ou économiques abordées par l'écologie politique, l'écologisme est un mouvement dont les courants sont parfois difficiles à cerner et peuvent paraître très hétérogènes les uns par rapport aux autres. L'environnementalisme a pendant longtemps été considéré comme l'écologisme à part entière. Néanmoins, une distinction s'est progressivement dessinée. Il est désormais possible de le comprendre comme un courant de l'écologisme qui accentuerait tout particulièrement la préservation de l'environnement. L'écologisme social quant à lui a su gagner en pertinence comme l'indique l'ouvrage de Fabrice Flipo, *Pour une philosophie politique écologiste*. Malgré le titre de l'ouvrage, l'auteur définit l'écologisme comme un mouvement avant tout social visant à transformer les sociétés actuelles en société écologiques. Il met alors en avant des valeurs sociales et politiques telles que la redistribution des richesses ou les principes de la démocratie. Cette définition semble se confondre avec celle de l'écologie politique mais ce courant est toutefois particulièrement polémique. Il est en effet critiqué à la fois par l'environnementalisme qui le trouve superficiel en se limitant aux questions énergétiques et des déchets et par l'écologisme social qui l'accuse de persister dans un modèle capitaliste et non soutenable.

Les écologistes éprouvent une grande méfiance envers les actions qui se revendiquent écologistes. Parmi les critiques régulièrement énoncées du côté des protecteurs de l'environnement, la principale est un manque d'efficacité voire un détournement volontaire de ce principe d'action à des fins de légitimation ou d'amélioration d'une image. Le « verdissement » de la Politique Agricole Commune (PAC) avait notamment fait l'objet de nombreuses accusations quant aux régressions environnementales dont ce nouvel axe était l'origine, malgré son nom. Peu de nouvelles mesures étaient en réalité proposées malgré la grande implication des écologues durant les discussions pour déterminer la nouvelle PAC.

Historiquement, la PAC est construite autour de deux « piliers » : le premier pilier concerne le soutien à la production, et consiste en primes (Droit à un Paiement Unique) octroyées aux exploitants pour soutenir les prix. Le deuxième pilier quant à lui, est consacré au développement rural : historiquement, c'est dans ce deuxième pilier que se concentrent les efforts en matière d'environnement. Lors du dernier exercice, le premier pilier concentrait près de 90% des aides. La PAC 2015 a eu pour objectif de réduire les écarts entre les deux piliers, et de transvaser une partie des fonds du premier au deuxième. Mais finalement, il fut décidé de « verdir » le premier pilier. Pensée et élaborée avec une grande implication des écologues et écologistes, la PAC de 2015 s'annonçait comme une avancée en matière d'écologie, d'autant plus qu'elle se décrivait plus « verte », couleur de l'écologie. Cette PAC (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015) a suscité des accusations d'utilisation abusive de motifs environnementaux. Samuel Féret, coordinateur du groupe PAC 2013 regroupant une vingtaine d'organisations pour une agriculture alternative, soutient que le « verdissement » a

été vidé de sa substance et qu'il ne fut utiliser qu'à des fins de communication (par exemple pour revaloriser l'image de l'agriculteur qui est aujourd'hui de plus en plus perçu comme un pollueur et un ennemi de l'environnement). Parmi les contradictions relevées, l'inclusion des cultures industrielles de soja (avec la possibilité d'utilisation de pesticides et de vente de la récolte) en tant que culture favorisant l'environnement dans les Sites d'Intérêt Ecologique (SIE). La remise en cause de la légitimité environnementale de la nouvelle PAC par les organisations non gouvernementales a interrogé sur le caractère « vert » de cette politique mais pose aussi la question de la définition de l'écologie et du mouvement idéologique qui l'accompagne.

Dès les années 1970, le philosophe Georges Canguilhem argumentait qu'il existe une vraie et une fausse écologie. Les questions de la lutte contre la pollution et d'épuisement des ressources seraient trop mises en avant au détriment du véritable enjeu de l'écologie. Canguilhem décrivait en 1973 dans son article « La question de l'écologie : la technique ou la vie ? » une distinction entre deux types d'écologie : un mouvement de l'écologie idéologique et un autre scientifique. Alors que le courant idéologique se concentrait sur des questions de pollution et de ressources énergétiques, l'autre courant se fonderait davantage sur l'écologie scientifique et de ce fait, serait plus pertinent. La même année, Arne Naess, fondateur de l'écologie profonde, refusait d'attribuer un statut trop important à l'écologie scientifique dans le mouvement idéologique et insistait particulièrement sur la nécessité de s'en détacher pour mettre en place un mouvement écologique solide. Ainsi, il ne différencie pas une écologie idéologique d'une écologie scientifique mais une « écologie superficielle » et une « écologie profonde ». Malgré son opposition apparente avec l'article de

Canguilhem, les raisons qui soutiennent la distinction qu'il décrit sont extrêmement proches de celles avancées par l'autre philosophe. En effet, l'écologie superficielle ne tiendrait compte que de la lutte contre la pollution et l'érosion des ressources. L'écologie profonde à l'inverse se développerait sur six axes supplémentaires comportant d'autres proposition d'actions (une position anti-classe, une promotion de l'autonomie locale et une décentralisation) mais surtout, une redéfinition du cadre métaphysique entourant les relations entre humains et environnement (le rejet de l'image de l'homme-au-sein-de-l'environnement, l'égalitarisme biosphérique, les principes de diversité et de symbiose, une distinction entre le complexe et le compliqué). La pollution et la gestion des ressources apparaissent ainsi comme secondaires dans les propos des auteurs. La globalisation des problématiques environnementales en 1992 avec le sommet de la Terre à Rio tend néanmoins à rehausser leur statut. En effet, les états réunis lors de cet évènement vont ajouter le problème du changement climatique à la question de l'érosion de la biodiversité et de la dégradation de l'environnement abordée en 1972 lors du premier Sommet à Stockholm. La pollution devient alors une priorité centrale à toute action écologiste. Par ailleurs, avec cette même globalisation, la distinction entre la protection de la nature et celle des humains disparaît si bien que la question de la gestion des ressources devient aussi importante que les autres problématiques.

En 1972, le premier Sommet de la Terre est inauguré à Stockholm. Ce sommet avait pour vocation de prendre des mesures afin de protéger la biodiversité mais aussi de veiller à maintenir un environnement viable pour les hommes. Suite à la Seconde Guerre Mondiale et à l'arme atomique, de

nombreuses questions apparaissent quant à la puissance technique dont l'humanité peut faire preuve. Si l'idée que l'homme puisse se nuire fortement à lui-même est alors évidente, celle selon laquelle il pourrait nuire au non-humain semble tout aussi plausible.

L'érosion de la biodiversité en est un exemple flagrant. Parmi les indicateurs possibles, la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) offre la possibilité de suivre l'état de la biodiversité dans le monde. Elle met ainsi à disposition un inventaire des espèces et sous espèces animales et végétales classées selon les risques d'extinction qu'elles encourent. Des indications, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, sont donc accessibles ; Par exemple, un mammifère répertorié sur quatre est en voie d'extinction. Plus généralement, la proximité entre l'écologisme et l'écologie scientifique tend à conférer un statut particulier au mouvement idéologique. Les expertises telles que celles du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ou encore de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (*Millenium Ecosystem Assessment* ou *MEA*) sont convoquées afin de justifier les actions engagées par les gouvernements. Par ailleurs, l'enjeu même de ces expertises est de guider les politiques afin d'engager des actions collectives pertinentes. Le *MEA* par exemple est une expertise mondiale commandée par les Nations Unies et réalisée par 1360 chercheurs. Les objectifs de cette expertise mondiale étaient doubles. Il s'agissait d'une part, d'évaluer l'état des écosystèmes et d'autre part, d'identifier des processus capables de les conserver ou de les restaurer dans une optique d'utilisation durable des ressources.

Si elle ne doit pas être confondue avec l'écologisme, l'écologie scientifique semble offrir une part importante des mobiles poussant à rejoindre ce mouvement. Souvent présentés comme nécessaires pour la vie ou le bien-être humain, ces choix et actions politiques semblent difficilement discutables à moins de réfuter scientifiquement les résultats sur lesquels ils sont fondés. Plus encore, elle semble capable de proposer des solutions. L'écologie appliquée, une des sous disciplines de l'écologie, propose idéalement des possibilités d'actions différentes des pratiques traditionnelles. En agronomie notamment, l'élaboration d'une agriculture écologiquement intensive souhaite proposer aux agriculteurs une nouvelle manière de cultiver. L'agroécologie, à l'inverse de l'agriculture conventionnelle, est définie comme un ensemble de pratiques agricoles cherchant une optimisation de la gestion des ressources pour limiter l'utilisation d'intrants. Les relations entretenues avec le domaine scientifiques tendent ainsi à orienter l'écologisme vers la protection de l'environnement. Toutefois, l'écologisme se revendique aussi d'autres idéologies telles que le marxisme en particulier.

Ainsi, la protection de l'environnement apparaît comme un enjeu majeur de l'écologisme mais des intérêts autres semblent pouvoir s'y rattacher. Dans le cas de l'écologisme social ou de l'écologie politique, le principe fondateur n'est pas très explicite même si la protection de l'environnement reste affirmée en tant que tel. Néanmoins, tout courant écologiste a des revendications d'ordre environnemental si bien que sa protection est rarement ignorée. Nous nous questionnerons sur la signification de cet objectif à travers trois conceptions différentes de l'environnement.

Dans un premier temps, la protection de l'environnement peut être comprise comme la protection d'une nature sauvage. Cette signification a pour conséquence une séparation des hommes et de la nature, conduisant souvent à une opposition des intérêts de ces deux derniers. Aussi, protéger le sauvage reviendrait-il à contraindre et restreindre l'humanité dans ses activités afin de laisser place au développement de la nature. Cependant, une telle approche ne semble pas correspondre à l'ensemble du mouvement écologiste. La distinction entre naturel et artificiel ou domestique, civilisé et sauvage tend de plus à plus à s'estomper. L'idéalisation de la nature, vierge de toute activité ou trace humaine, a de nos jours basculé dans le mythe et le sens même du « sauvage » est mis à mal. Par ailleurs, la protection des espaces sauvages a souvent été sollicitée suite à une responsabilisation des hommes. Leurs activités nuisent à la nature si bien qu'il devient de leur devoir de la protéger pour des raisons de justice. Cette affirmation a néanmoins elle aussi perdu en pertinence avec la remise en cause de l'anthropocentrisme. Les hommes sont avant tout dépendants de cette nature (particulière et connue) dans laquelle ils évoluent si bien qu'ils ne peuvent plus être reconnus comme étant supérieurs et extérieurs à elle. L'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec elle se traduisent en grande partie par la multitude de valeurs qu'ils peuvent lui accorder.

En attribuant différentes valeurs à leur environnement, il apparaît alors que ce dernier peut être considéré comme un ensemble de richesses. Ces richesses, comme le montre la volonté de protéger le sauvage, peuvent transparaître au travers de valeurs morales et esthétiques. Elles transcrivent alors le plaisir esthétique que peuvent éprouver les hommes en regardant un paysage ou le devoir qu'ils ressentent de limiter les événements irréversibles. Une valeur intrinsèque

est accordée à la nature ou à des parties la composant. Ceci implique de ne plus considérer la nature uniquement comme un moyen mais aussi comme une fin. Par ailleurs, le recours aux valeurs instrumentales permet d'établir les rapports de dépendance entre les hommes et leur environnement. Ainsi, la valeur intrinsèque doit-elle s'ajouter à la valeur utilitaire et non la remplacer. La considération de cette pluralité de valeurs rend possible une approche morale pluraliste mais aussi des évaluations variées. Ces différentes évaluations, réalisées sur des critères spécifiques, rendent néanmoins certaines comparaisons difficiles. Décider de la plus grande valeur de la beauté d'un paysage face à l'utilité d'une surface agricole ou inversement ne peut se faire qu'à l'aide d'une mesure commune. La valeur monétaire semble pouvoir réaliser la hiérarchisation entre ces différentes options en offrant à la fois un indice quantitatif et qualitatif. Cette hiérarchisation, bien plus qu'une simple organisation d'un capital, pourrait permettre avant tout la gestion de l'environnement.

L'écologisme se distingue aujourd'hui par ses nombreuses propositions d'action visant essentiellement à une gestion des ressources vitales ou contribuant au bien être humain. L'environnement apparaît ainsi comme un habitat à gérer. En 1973, la parution du rapport Meadows pose la question des limites des ressources, la liant à la capacité de production mise en rapport avec la demande de la population. La question de la production en acte est ainsi abordée tout comme celle de la production en puissance. Cette dernière met en avant la nécessité de ressources premières, d'espaces et de processus spécifiques. Dans le cadre de l'agriculture par exemple, des semences sont nécessaires ainsi qu'une terre cultivable pour pouvoir les planter et un ensemble complexe de processus naturels allant de la formation du sol à la pollinisation. La détermination de ce qu'est une

« bonne gestion de l'environnement » apparaît alors comme cruciale. Le retour d'une forte instrumentalisation de la nature est à nouveau possible si l'humain est placé comme unique fin dans la gestion de cet environnement. Les avancées scientifiques nous poussent cependant aujourd'hui à percevoir l'ensemble de l'environnement, humains inclus, comme un tout et donc à éviter ce genre d'approche.

Partie I : Protéger le sauvage

Les organisations non gouvernementales qui revendiquent leurs actions environnementales sont nombreuses et variées. L'ONG du Fonds mondial pour la nature (WWF), parmi les ONG environnementales les plus connues de France, décrit sa mission comme une œuvre quotidienne « pour que dans un avenir proche, le développement humain puisse se faire en harmonie avec la nature ». Cette première description semble indiquer une opposition entre les hommes, qualifiés d'éléments perturbateurs, et la nature.

Cette impression est confirmée par la déclinaison de cette mission en quatre objectifs principaux : « protéger les espèces », « conserver les écosystèmes », « réduire l'empreinte écologique » et « promouvoir la transition énergétique ». Si une mince partie des enjeux énoncés s'attache à la question des énergies renouvelables, la majorité concerne la dégradation de l'environnement par l'homme et ses activités (empreinte écologique) et insiste sur la nécessité de

respecter davantage la nature notamment à travers les deux premiers axes. La conservation des écosystèmes est « [la] priorité du WWF [...] de travailler à la conservation des régions les plus remarquables du globe [, ceci] afin d'assurer la survie des espèces et des communautés dépendantes des forêts, des océans et des ressources en eau. ». Le terme « communauté » est ambigu dans cette phrase. Il peut à la fois désigner une communauté humaine et une communauté dans le sens écologique, c'est-à-dire un ensemble d'organismes appartenant à des populations d'espèces différentes constituant un réseau de relations. Cependant, au vue des précisions apportées dans la description de leurs objectifs, il semble plus probable que le sens adopté soit le sens écologique. Le second axe est la protection des espèces : « Depuis 1961, le WWF protège le règne animal notamment en luttant contre le braconnage, la destruction des habitats et les conflits avec l'Homme. » Une opposition entre les intérêts humains et les intérêts de la nature se dessine, esquissant une compétition entre le développement de la nature et celui des hommes. Le WWF, pour protéger la nature, oriente ses actions vers la limitation de certaines activités humaines telles que la pêche, la déforestation ou encore le braconnage. Dans sa démarche écologique, cette organisation tente avant tout de protéger la nature définie comme ce qui est extérieur à l'humain autrement dit, le sauvage.

L'homme est-il exclu de la Nature ?

Préserver la Nature de l'homme

Dès le XIX^{ème} siècle, un intérêt pour la protection de la nature grandit. Le premier parc national, le Yellowstone est inauguré aux Etats Unis le 1^{er} mars 1872. Dans le même temps, en France, des mesures de protection sont prises pour préserver la forêt de Fontainebleau dès 1853¹. Un mouvement de protection d'espaces naturels parvient, en 1964, à faire adopter le *Wilderness Act*. Cette loi fédérale chargée de la protection de la nature aux Etats-Unis a permis la protection de 37 000 km² grâce à l'institution du *National Wilderness Preservation System* (Système nationale de préservation de la naturalité). Aujourd'hui, 429 000 km² sont protégés par ce même système. Le mouvement à l'origine de cette mesure définit la naturalité (*Wilderness*) comme « un lieu où la terre et sa communauté de vie ne sont point entravés par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur de passage ».

Une figure emblématique de ce mouvement est incontestablement John Muir. Il fonde par ailleurs le Sierra Club en 1892 à San Francisco, l'une des plus puissantes organisations environnementales américaines encore de nos jours. Ecosais et élevé dans une atmosphère religieuse, il est un fervent défenseur de la nature sauvage. Selon lui, la préservation de la nature nécessite d'en écarter les hommes et leurs activités afin qu'elle reste vierge de toute trace humaine. La nature laissée à elle-même sera alors en mesure de suivre son véritable cours, les hommes étant considérés comme des éléments perturbateurs. Cette conception de

¹ L'administration forestière crée une première « série artistique » à Fontainebleau, s'engageant alors à ne plus effectuer de coupes.

la nature s'ancre à la fois dans des principes d'ordre métaphysique et d'ordre religieux, particulièrement présents dans la civilisation occidentale.

Séparer la nature de l'homme

L'absence de termes équivalents dans certaines langues, notamment en Asie, permet d'identifier une origine occidentale à la séparation entre les êtres humains et la nature. A l'inverse d'autres cultures, la culture occidentale a distingué les êtres humains de la nature dès l'Antiquité grecque grâce au terme *physis*. Cette première scission entre les humains et le reste de leur environnement ne fut pas la plus polémique. Alors que le naturalisme antique est encore tenu à l'écart dans les critiques de la conception de la nature anthropocentrée, la conception judéo-chrétienne, en revanche, est souvent décrite comme l'origine des dérives écologiques actuelles.

L'Ancien Testament place deux entités face à face : l'homme et la nature. L'homme, présenté comme un être supérieur aux autres espèces vivantes, domine une nature imparfaite. Après la chute du jardin d'Eden, la nature entourant les êtres humains devient sauvage et hostile et seul un travail acharné et pénible permettra à l'homme de produire ce dont il a besoin pour subsister. Par conséquent, la nature apparaît davantage comme un obstacle à surmonter qu'un environnement neutre. Elle doit être domptée ou maîtrisée par l'homme afin de lui être bénéfique. Ce dernier doit alors extraire de la nature la nourriture pour survivre, et ce, quels que soient les moyens qu'il emploie. La domination qu'exerce l'homme le fait craindre par l'ensemble du vivant, animal ou végétal. Ceci sous-entend une certaine forme d'intimidation, ou l'usage de la force, voire

de la violence. Dieu ayant conféré aux hommes tout pouvoir sur leur environnement, il ne semble pas qu'ils soient limités moralement quant aux actions qu'ils mènent à l'encontre de la nature². Cette idée de face à face entre l'homme et le reste de la nature institue une compétition pour la survie de chacune des entités. Ainsi, en affaiblissant son adversaire, l'homme obtiendrait alors la diminution de ses souffrances.

Dans le prolongement de cette conception judéo-chrétienne, les philosophes modernes s'inscrivent dans une pensée qui pose l'homme face à la nature. Cette séparation se trouverait au sein même de la nature de l'homme. Dans l'élaboration de sa métaphysique, Descartes distingue l'homme de tout autre élément et donc de la nature. En lui conférant le monopole de la matière pensante, par opposition à la matière étendue, Descartes positionne l'homme comme une exception et un être supérieur. Il se détache ensuite de la conception religieuse pure en faisant basculer la nature dans la neutralité morale voire l'amoralité. En effet, la nature serait purement mécaniste, n'étant formée que de la matière étendue. Elle se voit ainsi dépossédée à la fois de sa valeur morale positive, en tant que création divine, et négative, en tant que milieu remplaçant le jardin d'Eden. Il n'est plus question spécifiquement d'affrontement mais davantage de réussir à tirer parti de cette nature grâce à la science.

Le travail des hommes permet dès lors une certaine maîtrise de la nature. Si l'idée de domination par l'homme est présente, celle-ci doit se réaliser grâce au progrès technique. Dans son *Novum Organum*, Bacon écrit que l'objectif de la

² « Vous êtes la peur/ Vous êtes l'épouvante/ De tous les animaux de la terre/ De tout ce qui vole dans le ciel/ De tout être animé sur le sol/ De tous les poissons de la mer/ Tout est entre vos mains/ La moindre petite bête vivante/ Comme le vert végétal/ vous appartient pour vous nourrir/ Je vous donne tout. » (*La Bible, Livre de la Genèse*).

science est de « s’efforcer d’établir le pouvoir et la domination des hommes sur l’univers » tandis que Descartes affirme dans le *Discours de la méthode* que l’homme doit « se rendre comme maître et possesseur de la nature ». Il n’est cependant pas nécessaire, ni spécifié, que cette domination s’effectue par la force. Bien au contraire, il est souvent souligné que la compréhension de la nature les hommes évoluent est la clé de cette domination. Selon Descartes, l’explicitation des lois naturelles permettrait à l’homme de s’émanciper des contraintes que la nature semble lui imposer. Bacon, quant à lui, explique que l’homme pourrait aller jusqu’à torturer la nature, non pas pour lutter pour sa survie mais pour qu’elle lui révèle ses secrets. La connaissance devient alors l’élément clé permettant la maîtrise de la nature par les hommes. La science de la nature, c’est-à-dire la physique, doit parvenir à rendre compte de ces processus naturels. En effet, étant mécaniste, la nature est régie par des lois universelles. La compréhension de cette universalité confère à l’homme la capacité de prévoir le déroulement des événements naturels, de s’y adapter, de s’en protéger ou encore de les provoquer afin d’atteindre ses objectifs.

Après avoir été perçue comme une ennemie, la science permet à l’homme de concevoir la nature comme un instrument qui peut l’aider à parvenir à ses fins. Dénuée de dimension morale, protéger ou détruire la nature perd tout sens. L’utiliser permet à l’homme de se développer ; la connaître en facilite l’utilisation tout en limitant les dommages qu’elle pourrait lui causer. Elevés au rang d’êtres d’exception, les hommes surplombent la nature qu’ils pensent pouvoir maîtriser et posséder. Ainsi, la pensée judéo-chrétienne et l’époque moderne ont contribué à la séparation entre la nature et les hommes. Néanmoins, l’étude des répercussions des activités humaines tend aujourd’hui à rendre cette séparation artificielle, voire

obsolète. La distinction entre le naturel et l'artificiel rend le concept du « sauvage » difficile à interpréter et à manier après la prise de conscience de l'idéalisation d'un état naturel, vierge de toute activité ou trace humaine.

La Nature est-elle sauvage ?

Dans un premier temps, il est à noter qu'en prolongeant le raisonnement des penseurs modernes, la nature pourrait à terme ne plus exister. Grâce à la maîtrise permise par le biais de la technique et l'accumulation de connaissances, la science doit être en mesure de dompter une nature sauvage et inconnue. L'homme affirme ainsi non seulement sa domination mais aussi son statut de propriétaire. D'une part, il fait perdre à la nature son imprévisibilité grâce aux connaissances qu'il a des lois universelles qui la régissent et d'autre part, il fait progressivement basculer le naturel, autrefois dangereux et inconnu, dans le monde humain, maîtrisé et artificiel. Cette logique se retrouve par exemple dans la plus grande révolution agricole connue à ce jour : la révolution verte. A partir des années 1970, l'agriculture s'intensifie massivement et mondialement. Cette agriculture dite conventionnelle a recours à de nombreux intrants utilisés pour lutter contre les ravageurs (pesticides), éliminer les plantes en compétition avec les cultures (herbicides) ou favoriser la croissance des cultures (engrais). Avec le temps, l'aspect artificiel s'est étendu aux animaux et aux plantes par le biais des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Ces OGM peuvent avoir des propriétés variées comme lutter contre les ravageurs en créant son propre insecticide ou résister à la sécheresse par exemple. Avec le brevetage du vivant, la distinction entre le naturel et l'artificiel s'estompe encore davantage, les hommes étant désormais capable de créer de la nature à travers le vivant. De plus,

les nombreuses possibilités d'hybridations involontaires entre les OGM et les plantes considérées comme sauvages tendent à montrer les limites de cette dichotomie. L'intervention humaine, volontaire ou non, ne semble plus être un critère pour dissocier le sauvage de l'anthropisation. La domestication des animaux et des végétaux avait par ailleurs déjà amorcé cette sélection sur le génome.

Les progrès scientifiques en matière d'écologie montrent aujourd'hui la nécessité d'inclure l'espèce humaine au fonctionnement des écosystèmes et non de l'en dissocier. S'opposant à la vision selon laquelle les hommes ne seraient que des passagers dans la nature ou des éléments perturbateurs, l'écologie scientifique tente de montrer l'implication et le rôle de l'espèce humaine au sein des écosystèmes³. L'écologie historique a par exemple permis d'établir l'existence d'une coévolution entre le développement de la forêt amazonienne et les populations autochtones. Bien que considérées comme sauvages, certaines zones de la forêt avaient une concentration plus importante d'espèces végétales utilisées traditionnellement par les hommes. Il a ainsi été possible d'établir que, bien que dénuées de toute présence humaine de nos jours, ces espaces ont été autrefois habités et ont évolué suite aux activités humaines pratiquées alors. De même, les vastes plaines d'Amérique du Nord, longtemps perçues comme étant le produit pur de la nature se sont révélées en vérité être en très grande partie le résultat de processus impliquant les hommes. Ainsi, qualifier l'homme de perturbateur par rapport à une nature qui aurait son propre cours semble perdre tout sens. Les résultats de l'écologie tendent davantage à inclure les activités humaines dans l'évolution de

³ Association d'êtres vivants (biocénose) dans un environnement spécifique (biotope)

la nature, refusant ainsi toute séparation (métaphysique ou historique) entre cette dernière et les hommes.

Enfin, la globalisation de la crise écologique affecte la pertinence des actions qui découleraient de ces fondements métaphysiques. L'importance du changement climatique au sommet de la terre de Rio en 1992, commence à révéler l'ampleur des interactions entre les hommes et leur environnement. Si les travaux d'écologie historique ont pu mettre au jour différents co-évolutions entre les hommes et leur environnement de manière locale, des exemples similaires peuvent se trouver à des échelles plus globales. Ainsi, au-delà de son action sur son environnement proche, la simple présence de l'homme sur terre influence tout l'environnement. Les activités humaines, bien que locales, peuvent en effet avoir des répercussions sur l'ensemble de la planète. Tout comme les poussières du Sahara qui sont transportées par les vents et fertilisent la forêt amazonienne, les émissions de gaz à effet de serre des industries de pays développés peuvent avoir des conséquences à de multiples endroits du globe. Si ces émissions de gaz locales ne sont pas la seule cause de tels bouleversements, elles ont néanmoins une part de responsabilité. Le sens de la préservation de la nature semblait déjà être remis en question par la mise en évidence de co-évolutions possibles entre les hommes et leur environnement. Connaissant dorénavant la portée de toute action locale, la mise en pratique de cette préservation paraît impossible car elle impliquerait un exil de l'espèce humaine de la Terre ou la cessation totale de toute activité.

En excluant l'homme de la nature, l'anthropocentrisme – issu de la pensée judéo-chrétienne et des penseurs modernes – conduit à le considérer comme un élément indésirable ou du moins perturbateur. Les tentatives de protéger la nature consistent alors à effacer toute trace de son existence. Un profond paradoxe

émerge alors. Souhaiter protéger l'environnement en ces termes revient à refuser l'existence même de l'humanité. A la fois sauveur et bourreau, l'homme développe une identité schizophrène l'empêchant de mener toute action sensée.

La fin de l'anthropocentrisme ?

Adopter un nouveau point de vue

Afin de palier cette première difficulté rencontrée par l'anthropocentrisme, les éthiques environnementales étendent la dimension morale afin de pouvoir considérer des sujets moraux non-humains. Aussi, pour faire face à l'anthropocentrisme, d'autres approches se développent. Le biocentrisme, et l'écocentrisme en particulier, provoquent un retournement considérable dans la perception de la nature.

Le biocentrisme s'emploie à accorder une valeur intrinsèque au non-humain et plus spécifiquement aux organismes individuels, contrairement à l'anthropocentrisme qui n'accorde de valeur morale qu'aux êtres humains. Il se fonde sur une éthique du respect, accordant une valeur intrinsèque à tout être vivant capable de manifester certains buts vitaux. Ces buts peuvent être survivre, se reproduire et plus généralement, tout autre objectif indépendant de jugements humains. Néanmoins, deux difficultés majeures surviennent dans l'application de cette approche. Dans un premier temps, elle est fondée sur un paradoxe. Supposant un droit universel à la vie, elle ne tient pas compte de la structure du vivant. Constitué d'organismes, ceux-ci ont différents rôles en particulier dans les relations de prédatations ou de parasitisme, impliquant un droit de tuer pour pouvoir vivre. Dans un second temps, cette approche est incapable de rendre compte d'un ensemble d'individus. En se limitant aux seuls individus, le biocentrisme semble

se détacher de son objet même : la biodiversité. Définir cette dernière est encore difficile de nos jours, certains comme Christian Lévêque, écologue, allant même jusqu'à considérer ce terme comme un mot valise et dépourvu de tout sens. Néanmoins, une définition récurrente la décrit comme l'ensemble des espèces vivantes, des communautés formées par ces espèces et les écosystèmes qui les comprennent. La diversité du vivant se répartit donc sur trois niveaux : un niveau génétique (intra-spécifique) qui permet la diversité des individus au sein d'une même espèce ; un niveau spécifique (inter-spécifique) qui rend compte de la diversité des espèces au sein de groupes d'individus ; et un niveau écosystémique qui prend en compte la diversité structurelle (diversité spécifique et génétique par exemple) et fonctionnelle (processus présents au sein de l'écosystème tels que la prédation, le parasitisme, le mutualisme...) des écosystèmes. Le biocentrisme, par son caractère individualiste, écarte ainsi toute considération autour des populations, communautés et écosystèmes.

Ainsi, nombre d'éthiques environnementales se tournent vers une approche écocentrique. L'écocentrisme reprend les bases du biocentrisme en conférant une valeur intrinsèque aux individus. Cependant, il parvient à dépasser une limite propre au biocentrisme, à savoir son individualisme, en adoptant une démarche plus globale en ajoutant la possibilité de conférer une valeur intrinsèque au tout formé par ces individus. Une figure emblématique de cette approche est l'Américain Aldo Leopold. L'éthique qu'il développe qu'il nomme *Land Ethic* (éthique de la terre) est souvent résumée par cette phrase : « Une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse. ». L'un des plus célèbres récits de l'*Almanach*, « Penser comme une montagne » permet d'illustrer cette

formule. Leopold analyse la politique d'extermination des « nuisibles » de l'Office américain de la gestion de la faune sauvage en particulier pour les loups. Cette extermination avait été lancée pensant que le loup représentait une menace pour les troupeaux et que sa disparition aurait des conséquences favorables pour la chasse (prolifération de cerfs et de daims). Cependant, les conséquences furent tout autres. Si les populations de cerfs et de daims ont dans un premier temps augmenté, elles se sont néanmoins rapidement stabilisées limitant ainsi considérablement les bénéfices pour la chasse. En revanche, des conséquences négatives (surpâturage, dégradation des pentes) se sont manifestées sur le long terme. « Penser comme une montagne » invite à ne pas se limiter au seul point de vue humain et les intérêts immédiats qu'il recherche mais à considérer le fonctionnement global de son environnement à long terme. Telle une montagne, nous devons voir à une échelle temporelle large et ne pas négliger les interactions n'impliquant pas directement les êtres humains.

Brouiller les frontières entre les hommes et le sauvage

Les éthiques environnementales se détachent de l'anthropocentrisme en attribuant la plus importante valeur morale non pas à l'homme mais à l'organisme ou encore à un ensemble d'organismes (communauté biotique) interagissant au sein d'un habitat, formant alors un écosystème. Le biocentrisme et l'écocentrisme cherchent ainsi à brouiller la frontière qui distinguait les hommes de la nature, mettant en exergue l'estompement entre l'artificiel et le naturel. Il n'est alors plus question d'un monde humain qui ferait face à un monde naturel. Cependant, ne plus pouvoir séparer l'humain du naturel implique soit que l'humain est compris dans le naturel, soit que le naturel est compris dans l'humain. Peu de doutes sont possibles quant à la réponse à cette question. Malgré la grande influence sur

l'environnement dont est capable l'homme, ses connaissances limitées sur la nature et la maîtrise de cette dernière indiquent qu'une nature échappant à l'homme subsiste encore. Par conséquent, les hommes sont des éléments de la nature au même titre que l'ensemble de la biodiversité. L'artificiel appartient donc au naturel, rendant ambigu le terme de « sauvage ».

Étymologiquement, « sauvage » dérive du mot latin *silvaticus* qui signifie la sylve ou la forêt mais aussi ce qui est hors du monde humain. Aussi, le terme « sauvage » désigne-t-il dans un premier temps ce qui échappe à la maîtrise de l'homme soit dans l'espace (la maison), soit dans la pratique (la domestication ou modification par l'action de l'homme). Par ailleurs, cette non-appartenance au monde humain menace ce dernier si bien que le « sauvage » est considéré comme une nuisance possible par exemple avec la prédation du bétail ou la destruction de cultures. Aussi, deux termes sont généralement associés au mot « sauvage » : « naturel » (opposé à « artificiel ») et « dangereux ». Néanmoins, les travaux de Sophie Bobbé indiquent un glissement du sens de ce terme. Dans son article de 2004 « Gestions faunistiques, cultures des sauvages et brouillage des catégories », paru dans *Communications*, l'auteure montre que, par le biais des politiques environnementales, le sauvage qui désignait auparavant ce qui est spontané et inquiétant tend à disparaître. Avec les mesures politiques, le sauvage se territorialise avec le passage de la notion d'espèce à celle de population, s'écologise en ne motivant plus le passage à l'action par les nuisances occasionnées mais par la nécessité de rétablir un équilibre et se gère en excluant l'éradication au profit de la régulation. Cette transformation du sens de sauvage brouille alors les catégories traditionnelles. Le sauvage est dorénavant médiatisé, artificialisé et instrumentalisé. Afin de rendre compte de cette évolution, Sophie

Bobbé distingue trois types de sauvages, délaissant l'idée de qualifier le sauvage par degrés. Le sens ancien de « sauvage » établit une distinction avec l'artificiel si bien que raisonner en termes de plus ou moins sauvage par opposition au plus ou moins artificiel serait possible. En fonction de l'implication des hommes, une prairie pourrait être partiellement sauvage du fait des plantes et des animaux qui y vivent spontanément, et partiellement artificialisée par les activités humaines qui la modifie (fauche, promenade, chasse, etc.). Cependant, l'auteure dans cet article montre précisément les limites de ce raisonnement en établissant les processus de fabrication par les hommes de trois types de « sauvage » différents : la sauvage artificialisé avec notamment les programmes de réintroduction, le sauvage provoqué qui se manifeste dans les programmes de restauration et le « sauvage ordinaire » qui consiste à « ensauvager » certaines espèces.

Le sauvage artificialisé est profondément ancré au sein du territoire par la construction d'une origine spécifique voir mythique. Ce type de sauvage est emblématique et appartient à un espace précis comme les ours du Vercors, le loup des Pyrénées, etc. Les programmes de réintroduction en sont un exemple éclairant car la disparition de l'espèce pousse à concevoir l'idée d'un objet manquant sur le territoire. Le programme de réintroduction correspond ainsi à la quête de cet objet perdu. Par ailleurs, ces programmes font preuve d'une importante maîtrise sur le « sauvage » introduit, par exemple, dans leur gestion des territoires à repeupler. Un programme en Nouvelle-Zélande a été mis en place afin de réintroduire le Kakapo, un perroquet géant. Certaines îles ont alors été sélectionnées, jugées plus favorables aux individus restant. Ces derniers ont été acheminés par avion sur ces territoires. Plus encore, le contrôle de ce « sauvage » peut aller jusqu'à un contrôle génétique de l'espèce par exemple avec la recréation d'espèces disparues par

hybridation (l'Auroch, le Tarpan, etc.). Le sauvage provoqué, quant à lui, consiste à fabriquer de façon maîtrisée un sauvage qui apparaîtra comme spontané. Il nécessite une action physique directe sur l'animal ou indirecte sur un territoire. Dans le cadre des programmes de restauration, une action indirecte est privilégiée dans la mesure où ils vont protéger un espace qui abrite ou peut abriter certaines espèces. Un ensemble de contrôles sont ensuite réalisés afin d'orienter le développement spontané de l'espace en question. Enfin, le « sauvage ordinaire » concerne les espèces domestiques qui sont amenées à retourner un état non domestique.

Les limites de l'anthropocentrisme

L'anthropocentrisme, issu de la pensée judéo-chrétienne et des penseurs moderne, n'apparaît alors plus pertinent. En posant les bases d'un anthropocentrisme justifié métaphysiquement, cette approche fait de l'homme le seul sujet moral. Par conséquent, il est le seul être vivant capable de porter la responsabilité de la crise environnementale faisant de lui à la fois le coupable de cette crise et le protecteur potentiel de l'environnement. Si ce constat a poussé une partie de l'éthique environnementale à abandonner l'anthropocentrisme, nous pouvons nous interroger sur l'abandon de toute approche anthropocentrique.

L'anthropocentrisme a longtemps été critiqué du fait qu'il n'attribue de valeur morale qu'aux hommes. Il délaisse ainsi le reste du vivant ainsi que d'autres entités naturelles, dépourvus de valeur intrinsèque et ne devant être protégé que dans les cas où l'homme le juge nécessaire. Cette instrumentalisation de la nature est souvent jugée comme étant à l'origine de la crise environnementale et comme une preuve d'orgueil considérant que la nature toute

entière est tournée vers une seule finalité : la vie et le bien-être humains. Cependant, l'anthropocentrisme a davantage été remis en cause par son incapacité à rendre compte des différences entre les hommes. En effet, la responsabilité n'est pas identique pour chaque homme. En considérant l'empreinte écologique comme un indice sur la part de responsabilité des individus dans la crise environnementale, les statistiques permettent d'établir que celle-ci varie considérablement d'un pays à un autre. En moyenne, l'empreinte écologique d'un Indien est de 0,8 hag soit l'équivalent de 0,4 planète. Si la population mondiale adoptait le mode de vie d'un Indien, moins de la moitié de la superficie de la Terre serait sollicitée afin de subvenir à ses besoins. A l'inverse, un Américain des Etats-Unis a une empreinte écologique de 9 hag soit l'équivalent de 5 planètes⁴.

Réconcilier les hommes et le sauvage

Des hommes dans la Nature

Depuis le XIX^{ème} siècle et encore aujourd'hui, une part des hommes a été considérée dans les actions environnementales, laissant paraître la présence d'un anthropocentrisme moral dès les débuts de la protection de la nature. Ainsi, par exemple, les populations autochtones d'Amérique du Nord se retrouvent de nos jours dans les réserves naturelles⁵. De la même manière, les ONG ne luttent pas exclusivement pour les droits de l'environnement mais aussi pour les droits de certains hommes. Greenpeace célèbre dans un article du 29 avril 2015 la victoire des Mundurucus en Amazonie. L'article stipulait que cette victoire concernait aussi bien la protection du fleuve Tapajos que les Mundurucus, population vivant

⁴ Statistiques de 2006, Global Footprint Network, Ecological footprint Atlas 2009

⁵ Dans le cadre des réserves naturelles non intégrales, les activités traditionnelles des populations autochtones sont autorisées si elles ne sont pas jugées nuisibles pour l'environnement.

à ses abords. Si la frontière entre hommes et nature semble être effectivement abolie, la limite entre le sauvage et le civilisé semble en revanche persister.

Ce sont avant tout les hommes issus de la civilisation occidentale qui sont inculpés dans le cas de la crise écologique due à l'industrialisation. Le reste de l'humanité est à l'inverse présenté comme un ensemble de victimes. Ce ne sont pas uniquement les interactions entre les hommes et leur environnement qui sont alors considérées dans la crise environnementale mais aussi les interactions des hommes entre eux. Alors que la civilisation occidentale avait opposée l'homme à la nature, la crise environnementale pousse à considérer les hommes, dans leur diversité, au sein de la nature. Ainsi, la nature même des êtres humains n'est pas remise en cause mais plutôt leur manière d'habiter la Terre. Par le biais du réchauffement climatique, les pays industrialisés participent à la montée du niveau de la mer ou à la désertification des terres en ayant une empreinte écologique élevée. Ils mettent ainsi en péril diverses populations ayant souvent des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

J. Baird Callicott propose dans son ouvrage *Thinking like a Planet (Penser comme une planète)* de renouveler l'anthropocentrisme. En référence à l'écrit d'Aldo Leopold, il souhaite dans un premier temps rendre compte du glissement entre la considération d'une multitude de crises locales à une crise globale. La *Land Ethic* (éthique de la terre) doit désormais laisser place à la *Earth Ethic* (éthique de la Terre). Selon lui, la présence de l'homme dans cette approche éthique implique nécessairement une forme d'anthropocentrisme. Cependant, il distingue deux formes d'anthropocentrismes ; un anthropocentrisme métaphysique et un anthropocentrisme moral. L'anthropocentrisme métaphysique se fonde sur une théorie métaphysique ou religieuse qui considère l'être humain

comme une exception. Il s'agit typiquement de l'anthropocentrisme présent dans la culture occidentale tel que nous l'avons étudié. A l'inverse, l'anthropocentrisme moral consiste avant tout à rendre compte du statut de patient moral des hommes. Fondamentalement opposé à l'anthropocentrisme métaphysique, il considère cependant que toute éthique environnementale doit s'accompagner d'un anthropocentrisme moral. L'exclusion métaphysique de l'homme est jugée improductive – puisque cela le mènerait à se retourner contre lui-même – mais son exclusion morale le serait tout autant, les hommes étant aujourd'hui des victimes comme le montre la question des réfugiés climatiques.

La dépendance des hommes à la nature

Cette vulnérabilité des hommes rappelle alors sa dépendance vis-à-vis de leur environnement pour leurs besoins les plus fondamentaux. Le concept de service écosystémique permet d'éclairer ce point. Si l'on associe généralement l'apparition des services aux articles de Daily en écologie et de Costanza en économie parus dans les années 1970, le concept de service écosystémique a connu un véritable essor dans les années 1990. Ils sont définis l'ensemble des bénéfices tirés par les êtres humains des écosystèmes, c'est-à-dire une association d'êtres vivants (biocénose) dans un environnement spécifique (biotope). Ces services sont les résultats de processus comme la pollinisation (les pollinisateurs tels que les abeilles, papillons, etc. sont essentiels à la majorité des cultures), la production de bois (avec les forêts) ou encore la purification de l'air et de l'eau. Ils apparaissent ainsi comme fondamentaux au sens où ils fournissent une part importante des éléments essentiels à la vie humaine. Certaines cultures telles que les cultures légumières ou fruitières dépendent de 65 à 95% des pollinisateurs selon une étude parue dans « *Frontiers of Ecology and the Environment* ». En

considérant à la fois les bénéfices tirés de ces derniers mais aussi les interactions neutres ou néfastes, ce concept offre une place nouvelle à l'espèce humaine autre que pilote ou « maître et possesseur de la nature ». Paradoxalement, malgré son caractère anthropocentrique, le concept de service écosystémique participe dans une large mesure à considérer les êtres humains comme un élément des écosystèmes.

Daily, avec l'aide de plusieurs scientifiques, a publié divers articles sur cette question. L'un d'eux était intitulé « Ecosystem Services : Benefits Supplied to Human Societies by Natural Ecosystems » et publié dans *Issues in Ecology* en 1997. Dès les premières lignes de cet article, Daily insiste sur la dépendance des hommes face aux services écosystémiques. Que ce soit sous forme de biens (pêche, bois, produits pharmaceutiques, etc.) ou sous forme de procédés moins tangibles (régulation du climat, purification de l'air et de l'eau, dégradation des déchets, etc.), les services écosystémiques apparaissent comme étant au fondement de toute population. Ils permettent en effet la production des biens essentiels à la satisfaction des besoins primordiaux tels que la nourriture, l'eau potable ou encore les matériaux permettant la construction d'un abri. La menace du réchauffement climatique qui pèse sur la pêche de subsistance dans les îles du Pacifique en est un exemple. Une étude de l'IRD révèle dans la revue *Nature Climate Change*, que la quantité de poissons des récifs coralliens pourrait baisser de 20 % d'ici 2050 si l'on considère les projections climatiques du GIEC. Un autre exemple plus basique se situe à l'autre bout du globe. Le village d'Honfleur, situé en Normandie, a la particularité de posséder des maisons dont le toit et les murs sont couverts d'ardoises. La proximité d'une carrière a ainsi permis aux hommes de construire leur logement. Cependant, il est à noter que de nombreux

processus sont à l'œuvre dans la formation de ce type de carrière. L'ardoise est une roche métamorphique appartenant à la famille du schiste. Il s'agit donc d'une autre pierre qui s'est transformée à la suite d'une forte compression à très haute température il y a 460 millions d'années. Aujourd'hui encore, les habitants de ce village bénéficient de processus naturels datant de plusieurs centaines de millions d'années.

Ainsi, selon Daily, les services écosystémiques sont non seulement essentiels aux civilisations humaines mais de surcroît, ils ne pourraient être remplacés par la technologie tant ils agissent à des échelles extrêmement globales ou infiniment petites. Les services ontogéniques, c'est-à-dire relatifs au développement de l'individu, opèrent à une échelle microscopique. En effet, ils sont par exemple liés au développement du système immunitaire. Ce dernier étant renforcé en théorie pendant l'enfance, l'individu est en contact avec divers organismes, limitant ainsi les risques d'allergies. À l'inverse, l'érosion inquiétante des sols repose sur des processus à échelle mondiale. Il a par exemple été découvert que les sols de la forêt Amazonienne étaient en partie fertilisés par des poussières provenant du désert du Sahara. Ces constats laissent entendre que les hommes n'ont d'autres choix que de tenter de maintenir voire restaurer les écosystèmes afin de continuer à bénéficier de ses services.

[Evoluer vers une conservation de l'environnement](#)

En parallèle au développement de la préservation, c'est-à-dire au XIX^{ème} siècle, un autre type de protection de la nature faisait surface : la conservation. Parmi ses représentants se trouve Gifford Pinchot, un homme politique américain. Son approche prend le modèle de la forêt comme étant celui à suivre pour la nature en général. Les hommes, tout comme dans une forêt où l'on ferait des

coupes et de la plantation d'arbres, sont tenus d'entretenir la nature afin de favoriser la production dont elle est capable. Ainsi, à la différence de la préservation que défend la naturalité, la conservation intègre les activités humaines et s'oriente vers une conception utilitariste de l'exploitation des ressources. Pinchot reprend ainsi la doctrine utilitariste à savoir celle de procurer le plus grand bonheur au plus grand nombre. Il y ajoute néanmoins une précision temporelle spécifiant que ce bonheur doit être procuré pour la plus longue durée. Il comprend ainsi dans son approche la question des générations futures qui elles aussi doivent être en mesure de profiter des ressources naturelles présentes sur Terre. Il n'est ainsi pas question d'exploiter à outrance ou de satisfaire les intérêts d'un unique individu mais bien d'un usage raisonnable et partagé des ressources. Ceci se traduit alors par deux priorités : une exploitation des ressources naturelles capable de satisfaire la société et la possibilité pour les générations futures d'en faire de même.

Julien Delord propose lui aussi de s'extraire d'une pensée agissant pour la préservation de la nature. Conscient de la difficulté à lier l'humain à une nature n'étant plus vierge, il propose un nouveau concept, la « sauvageté ». Celui-ci tente de revaloriser le sauvage, d'une part en écartant la naturalité dont nous avons montré les limites et d'autre part le présentant comme une réponse possible à l'urgence actuelle. Par opposition à la préservation, accepter la « sauvageté » permettrait de comprendre les activités et interventions humaines dans la protection de la biodiversité. Il souligne ainsi l'importance de reconsidérer le sauvage non pas comme opposition à l'humain mais comme complément. La « sauvageté » apparaît alors comme un pendant positif à la « sauvagerie », capable de rendre la conservation d'espèces dynamique et d'intégrer les interventions

artificielles dans le développement des populations. Ce raisonnement est proche de celui qui régit actuellement la gestion des parcs naturels régionaux en France. Ces parcs ont pour vocation le développement d'une gestion durable des ressources présentes. Il se distingue ainsi des parcs nationaux ayant avant tout vocation à protéger l'environnement. Ainsi, les activités humaines, telles que les exploitations forestières ou minières, ne sont pas proscrites, les activités traditionnelles en déclin étant même contraire encouragée. Julien Delord souligne cependant l'importance d'étendre cette conception afin de ne plus se limiter à une protection « sous cloche », dans des espaces définis et restreints.

En souhaitant protéger le sauvage, l'homme s'est exclu de la nature, se plaçant ainsi comme élément perturbateur ou simple passager. Néanmoins, les nombreuses interactions qu'il entretient avec son environnement ne permettent plus de distinguer clairement le naturel de l'artificiel et le sauvage du domestique. Par conséquent, l'anthropocentrisme devient obsolète ce qui pousse les éthiques environnementales à développer de nouvelles approches. La prise en compte des avancées scientifiques, par ailleurs, favorise la considération d'une approche spécifique à savoir l'écocentrisme. Capable de rendre compte de la place des hommes au sein de l'environnement, il permet de mettre en rapport non seulement les conséquences de ses activités sur ce dernier mais aussi les relations de dépendance qu'il entretient avec lui. La protection de la nature entendue comme préservation tend ainsi à laisser place une approche de conservation, plus apte à intégrer les activités humaines. Néanmoins, s'orienter vers une conservation de l'environnement n'exclut pas nécessairement la présence d'une

préservation. En effet, si cette démarche n'offre pas de ressources matérielles destinées à la consommation comme la conservation, elle ne s'éloigne pas nécessairement de la perspective utilitariste de celle-ci. La nature sauvage, mystifiée et à l'écart de l'homme, cède place à la considération de l'environnement comme espace dans lequel évoluent les hommes. La position selon laquelle la création de réserves naturelles participe au bien être général en offrant le spectacle de la biodiversité reste acceptable. Rappelons qu'après le prêt d'un couple de Pandas Géants dans le cadre d'un programme de reproduction en partenariat avec la Chine, le zoo de Beauval a vu ses entrées augmenter de 60%. Cette insertion de la préservation au sein de la conservation semble ainsi dévoiler une diversité de valeurs à considérer dans la protection de l'environnement.

Partie II : Protéger les richesses environnementales

La montée du tourisme durable, et plus précisément de l'écotourisme, traduit la valeur croissante attribuée à l'environnement. Ce type spécifique de tourisme souhaite ainsi d'une part, exploiter les sites naturels sur lesquels il se construit et d'autre part, assurer le maintien de cette ressource. Cependant, le tourisme traditionnel mettait déjà en avant les différentes richesses procurées par l'environnement.

Les chutes du Niagara, en Amérique du Nord, ont accueilli plus de 22 millions de visiteurs, faisant de ce lieu le 5^e lieu touristique le plus visité au monde. Loin d'ignorer l'esthétisme des paysages, le tourisme a su en tirer parti et le mettre en avant. Plus encore, l'unicité des lieux visités leur confère une valeur singulière en plus d'offrir une expérience personnelle. Par ailleurs, l'attrait pour les lieux isolés et peu peuplés se retrouve dans le succès des destinations vers des îles paradisiaques. La possibilité de louer des îles privées au large des côtes du

Venezuela par exemple, montre l'intérêt porté à un climat chaud, une eau turquoise mais aussi au calme, permettant de se retrouver avec soi-même, loin de toute civilisation. A l'opposé, d'autres formes de tourisme vont jouer sur l'abondance de leurs ressources. Les photos riches en couleurs ou montrant des colonies de perruches sauvages sont alors privilégiées, la biodiversité étant la preuve par excellence de la richesse d'un environnement. Le tourisme offre de nombreuses possibilités d'observer la faune locale dans leur habitat naturel, que ce soit grâce à la plongée sous marine, à certaines randonnées ou encore aux safaris. Les safaris photo proposés par le parc du Serengeti par exemple, sont aujourd'hui une source de revenu importante. Ainsi, outre la capacité à faire ressortir les différentes richesses de l'environnement, le tourisme est lui-même capable d'en générer. Près de 14,5% du PIB (Produit Intérieur Brut) de la Thaïlande est généré par le tourisme (contre 10% du PIB mondial), le plaçant ainsi devant l'agriculture (11%)⁶. Le lien entre l'ensemble de ces valeurs (économiques, esthétiques, culturelles...) nécessite cependant des éclaircissements.

⁶ « Thaïlande » sur <http://www.statistiques-mondiales.com/>

Quelle valeur attribuer à l'environnement ?

La conservation, telle que nous l'avons définie précédemment, semble osciller entre anthropocentrisme sous l'égide de Pinchot et écocentrisme, si l'on suit Julien Delord. Or, le type de valeur attribuée à l'environnement varie en fonction de ces deux approches. En effet, sous un regard anthropocentrique, l'utilité et l'efficacité pour l'homme sont plus valorisées. Ainsi, l'environnement se verra principalement doté d'une valeur instrumentale. Cette dernière rend compte de l'utilité pour les hommes au sens où elle est un moyen lui permettant d'accéder aux fins qu'il se pose. A l'inverse, les approches écocentriques tendent à conférer une valeur intrinsèque à la nature. Aussi accordent-elles, en plus de son statut de moyen, une fin en soi. La nature et ses éléments possèdent alors une valeur indépendante de toute finalité posée par les hommes ou pour les hommes. A travers l'attribution d'une valeur intrinsèque, ce sont davantage des critères moraux qui sont mis en avant. L'homme n'est plus perçu comme une exception. L'environnement ou ses éléments doivent acquérir un statut moral similaire à celui des hommes.

Les premières années de l'écologisme : le règne de la valeur intrinsèque

Le mouvement de la *Wilderness*, ou naturalité, a comme nous l'avons vu, attribué dès le XIX^{ème} siècle une valeur intrinsèque à la nature en la considérant comme digne de respect. Par la suite, dans les années 1970, le mouvement écologiste commence à prendre de l'importance, notamment après le premier Sommet de la Terre à Stockholm et la parution du rapport *Meadows*. Dans le même temps, James Lovelock développe l'hypothèse Gaïa. Dans cette hypothèse, il personnifie la Terre en la nommant Gaïa., en référence à la déesse de la terre grecque chantée par Homère et considérée comme la mère de tous (notamment de

tous les dieux)⁷. Le principal intérêt des écrits de Lovelock est d'avoir su fonder un champ d'étude dédié à l'étude de la Terre (la science du système Terre) et les hypothèses organicistes qu'il soulève. Néanmoins, l'association de la Terre avec une personne (déesse de surcroît) tend à accorder un statut moral bien supérieur à la Terre que celui qui lui est généralement accordé.

Dans le même temps, Arne Naess développe l'Ecologie Profonde grâce à son ouvrage *Ecologie, Communauté et style de vie* paru en 1989 après plusieurs articles dans les années 1970. Il y explique les principes qui selon lui sont au cœur du mouvement et insiste sur son approche écocentrique en favorisant « l'image relationnelle du champ de vue global ». Dans cette représentation, il accorde une valeur intrinsèque non seulement au non-humain mais aussi aux relations qu'entretiennent deux éléments de la biosphère. Cette relation intrinsèque est ainsi faite que son absence fait cesser l'existence de ces choses telles qu'elles sont. Par la suite, l'Ecologie Profonde a entamé un processus visant non seulement à étendre le statut de sujet moral mais aussi celui de sujet de droit. En effet, dans son ouvrage de 1992, *Le contrat naturel*, Michel Serres annonce dès l'introduction que ce dont il est question relève avant tout de la philosophie du droit. Partant de théorie du contrat social telle qu'on peut la trouver chez Rousseau, Michel Serres entreprend néanmoins d'étendre ce contrat social en contrat naturel, conférant ainsi un droit aux entités autres que les hommes. Alors que nous entretenons un rapport de propriété aux choses qui nous entoure, Michel Serres propose, à l'inverse, d'établir un rapport de réciprocité. Ceci est possible dans la mesure où l'on accorde une valeur intrinsèque à la nature et ce qui la

⁷ « Je chanterai Gaïa, Mère de tous, aux solides fondements, très antique, et qui nourrit sur son sol divin, toutes les choses qui sont. Et tout ce qui marche sur le sol divin, tout ce qui nage dans la mer, tout ce qui vole, se nourrit de tes richesses, So Gaïa ! » Homère, *Hymnes homériques*, tr. Fr. Leconte de Lisle, Paris, A. Lemerre, 1893.

compose (êtres vivants, fleuves, forêts,...) en plus d'une valeur instrumentale. Néanmoins, bien avant de revendiquer des valeurs morales, l'écologisme a avant tout défendu des valeurs esthétiques.

Ainsi, la protection de l'environnement, dès ses débuts, a souvent préféré la valeur intrinsèque à la valeur instrumentale. Dans le préambule de la convention de Rio en 1992, « les parties contractantes » reconnaissent « la valeur intrinsèque de la diversité biologique et [...] la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique. » Ceci traduit l'investissement du mouvement dans l'éthique du respect, l'un des axes principaux de l'éthique environnementale encore aujourd'hui avec l'éthique de la responsabilité⁸. Cependant, historiquement, la valeur esthétique permet des actions concrètes en France bien avant que soit réellement mise en place une volonté de protéger la nature. Tout d'abord en 1853, l'administration forestière crée une première « série artistique » à Fontainebleau, s'engageant alors à ne plus effectuer de coupes. L'esthétisme de la forêt est ici la valeur mise en avant pour protéger la nature. Plus tard, en 1906, le Parlement vote une loi de « protection des monuments naturels » sous la pression d'associations. La nature est élevée au rang d'art et doit être protégée pour sa beauté. Encore aujourd'hui, un grand nombre de campagnes d'information se basent sur cette approche et ceci est d'autant plus manifeste quand il s'agit d'espèces animales menacées. On voit très souvent des photos d'espèces emblématiques telles que le Tigre, le Panda, le Loup ou encore les perroquets particulièrement colorés.

⁸ Catherine Larrère, « Les éthiques environnementales », Canal UVED, 24 avril 2015

Si une plus grande noblesse semble avoir été accordée à la valeur intrinsèque, il peut apparaître nécessaire de rappeler aussi les limites de cette approche. Dans un premier temps, la valeur intrinsèque peut paraître superflue ou accessoire pour bon nombre d'individus. La valeur esthétique faisant partie de la valeur intrinsèque est dévaluée. L'écologisme a ainsi pu être considéré comme un mouvement destiné uniquement à ceux qui pouvaient s'extraire des nécessités de la vie pour s'adonner à la contemplation. Il est par ailleurs assez ironique de constater aujourd'hui l'ampleur du mouvement et l'importance des intérêts qu'il défend, en particulier dans les pays en voie de développement, principales victimes du réchauffement climatique. Par ailleurs, un ésotérisme entoure certaines pratiques dites écologiques, comme la permaculture. Cette pratique agricole fut initiée par Bill Mollison et David Holmgren dans les années 1970 en Australie. Elle possède la particularité de former les individus à une éthique, comprenant ainsi des principes représentés parfois dans un Mandala. Parmi les principes, celui de « prendre soin de la Nature » l'inscrit dans le champ d'une éthique du respect et traduit l'attribution d'une valeur intrinsèque. Par ailleurs, la représentation à travers un Mandala n'est pas sans rappeler la culture hindoue et rappelle ainsi un côté religieux et mystique. La valeur intrinsèque telle qu'elle est employée et revendiquée par l'écologisme atteint donc rapidement ses limites et ne parvient plus à trouver de nouveaux adhérents.

Les années 1990 : les débuts de la valeur instrumentale

Si l'écologie a dans un premier temps privilégié des approches esthétiques et morales en Europe lors des politiques de conservation, elle s'est peu à peu tournée vers d'autres approches plus pragmatiques et fondées sur l'utilitarisme en particulier. Protéger une espèce se fait alors en fonction de ce qu'elle est capable

d'apporter aux hommes. Ainsi, certains glissements peuvent se repérer par exemple avec les oiseaux. Les oiseaux de plaine, tels que l'Outarde canepetière ou l'Édicnème criard, ont dans un premier temps été protégés dans la mesure où ils appartenaient au vivant, étaient emblématiques de la région Poitou-Charentes et présentaient un certain esthétisme. Par la suite, ce qui a pu solliciter des mesures de protection et de sauvegarde envers les oiseaux fut leur capacité à indiquer la « qualité de la vie » de l'espace sur lequel ils sont présents. Il semblerait ainsi que l'approche consistant à donner une valeur intrinsèque à la nature ait en partie échouée ou du moins se soit révélée insuffisante pour mener à bien une pluralité d'action de conservation et de protection de l'environnement. C'est pourquoi, depuis les années 90, l'écologie a progressivement élargi les approches employées afin de toucher une partie plus importante de la population mondiale. Les approches esthétiques et morales se heurtant à plusieurs obstacles difficiles à franchir, de nouvelles approches plus pragmatiques se sont développées, s'inscrivant davantage dans le système actuellement majoritairement libéral et capitaliste.

A nouveau, le concept de service écosystémique peut nous éclairer sur la manière de mettre en lumière les bénéfices tirés par les hommes de leurs écosystèmes. Une expertise mondiale, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (*MEA, Millennium Ecosystem Assessment*), est commandée en 2005 par les Nations Unies. Cette expertise fut menée sur l'ensemble de la planète afin de répondre à deux objectifs. Il s'agissait, dans un premier temps, d'évaluer l'état des écosystèmes pour déterminer leur capacité à satisfaire les besoins des hommes et dans un second temps, les conséquences de leur changement sur le bien-être humain. Cette expertise place comme finalité la liberté de choix et d'action des

individus, c'est-à-dire leur possibilité d'agir et de vivre selon des valeurs individuelles. Cette finalité se retrouve explicitement dans la doctrine utilitariste et semble faire écho au principe de liberté individuelle défendu par John Stuart Mill. Dans *De la liberté*, celui-ci énonce deux principes de la liberté. Ces deux principes vont l'aider à établir la limite entre ce qui ne concerne que l'individu et les cas où la société peut intervenir. Le premier principe est celui de la « liberté individuelle ». Il désigne le cas où les actions des individus n'ont pas de répercussions nocives sur autrui et par conséquent où la liberté individuelle doit être totale. Le second principe quant à lui concerne les situations où il y a un préjudice précis et identifié ou un risque de préjudice. Ces principes s'inscrivent dans la pensée utilitariste recherchant avant tout le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Selon l'auteur, ces principes sont les conditions de ce bonheur.

Par ailleurs, le *MEA* distingue quatre types de services, permettant ainsi de les classer en fonction de leur utilité pour l'espèce humaine. Ainsi, les services de support (production d'oxygène ou formation du sol par exemple) sont représentés comme étant à la base de l'ensemble des services, ils sont donc la condition pour que les autres services puissent exister. Les services de régulation quant à eux sont l'ensemble des services régulant le fonctionnement des écosystèmes (régulation du climat, de l'eau et de la qualité de l'air, pollinisation, etc.) et permettant ainsi la vie humaine telle que nous la connaissons. Les services culturels concernent des valeurs esthétiques (paysage), patrimoniales (lieu ou espèce emblématique) ou sociales (récréation) et les services d'approvisionnement rassemblent les biens plus tangibles produits par les écosystèmes (nourriture, matériaux de construction...) dont les humains jouissent. Avec le temps, ces catégories ont

évolué afin de se rapprocher des besoins mentionnés par les hommes et des bénéfices qu'ils parviennent à obtenir. Benoît Limoges mentionne par exemple l'ajout récent des services ontogéniques dont nous avons fait mention dans la partie précédente.

La revalorisation de la valeur instrumentale de la nature semble avoir donné un nouveau souffle au mouvement écologiste comme le laisse penser l'influence mondiale du *MEA*. En effet, le *MEA* a conduit à une utilisation massive du concept de services à travers le monde alors qu'à l'origine il concernait essentiellement les Etats-Unis. Néanmoins, en mettant en avant la valeur instrumentale, le mouvement écologiste semble se retourner contre lui-même, annulant tous ses efforts pour considérer la nature autrement que comme un simple moyen. Il est alors essentiel de souligner que ce travail autour de l'utilité de la nature n'est pas fondamentalement détaché de toute valeur intrinsèque. Cette dernière, si elle semble délaissée de nos jours, permet cependant à l'écologisme de ne pas sombrer dans une simple instrumentalisation de la nature. La valeur intrinsèque doit s'ajouter à la valeur utilitaire et non la remplacer. Autrement dit, il est question d'adopter un raisonnement pertinent rendant à la fois compte de l'intérêt de considérer la vulnérabilité de la nature et celle de l'homme. La nature est alors perçue à la fois comme un moyen et une fin. Ceci ouvre alors la voie à une considération de multiples valeurs.

Vers un pluralisme de valeurs

La rigidité dans l'opposition entre valeur intrinsèque et valeur instrumentale a conduit à adopter un pluralisme de valeurs. Loin d'associer l'exploitation des ressources à une destruction nécessaire de la nature. Il permet au

contraire de rendre compte de la multitude de valeurs que l'on peut accorder à la nature. Philippe Lherminier, dans son ouvrage *La valeur de l'espèce*, tente de lister ces différentes valeurs.

Il énumère ainsi cinq valeurs différentes que l'on peut attribuer à une espèce. Dans un premier temps, il aborde la valeur utilitaire. Celle-ci s'apparente à la valeur instrumentale dont nous avons déjà discuté. Suivent ensuite quatre autres valeurs : la valeur affective, la valeur intellectuelle, la valeur esthétique et la valeur morale. La valeur affective se définit par l'aptitude qu'une espèce a à nous plaire, elle est donc profondément subjective. Les animaux domestiques en particulier sont ceux recevant le plus fréquemment cette valeur. Au fil des jours passés avec son chien ou son chat, une routine et des souvenirs se créent et le simple son d'un ronronnement peut susciter chez nous un sentiment agréable. Par ailleurs, les images employées afin de sensibiliser le public à la cause environnementale s'appuient sur cette valeur. Elles ont notamment recours à un registre capable d'émouvoir le spectateur (similitudes comportementales ou morphologiques avec les êtres humains, très jeunes spécimens, etc.). La valeur intellectuelle, quant à elle, fait mention d'une corrélation entre la connaissance que l'on aurait d'une espèce et l'importance de la valeur qu'on lui attribue. Encore une fois, il semblerait que les animaux domestiques soient les plus à même de bénéficier de cette valeur. En effet, de par leur histoire et leur proximité avec les hommes, ils sont aussi les animaux sur lesquels nous avons accumulé le plus de connaissances. La valeur esthétique perçoit l'espèce comme une œuvre d'art, ce qui est flagrant pour les animaux riches en couleurs (Aras, Toucans, Paradisiens...). Enfin, la valeur morale fait référence à la capacité qu'a l'homme de se montrer charitable envers le non humain. Elle peut se traduire par exemple

par une sorte de « solidarité » au sein du vivant, poussant ainsi l'homme à mettre en place des programmes de sauvegarde.

Si les valeurs esthétique et morale sont traditionnellement associées à la valeur intrinsèque, cette association est moins fréquente en ce qui concerne la valeur affective et la valeur intellectuelle. La valeur affective est subjective alors que la valeur intrinsèque se veut objective. Il est donc difficile d'inclure la valeur affective dans la valeur intrinsèque et il semble plus approprié de parler de valeur non instrumentale comme le suggère Virginie Maris. Par ailleurs, la diversité des valeurs énoncées par l'auteur et leurs déclinaisons sont une illustration de la multitude (peut-être infinie) de mobiles pour lesquels nous pouvons accorder une valeur à la nature. Ainsi, la valeur intellectuelle représente près de dix sous valeurs telles que la valeur d'une espèce éteinte ou la valeur écologique.

La considération de cette pluralité de valeurs rend possible une approche morale pluraliste mais aussi des évaluations variées. Ces différentes évaluations, réalisées sur des critères spécifiques, rendent néanmoins certaines comparaisons difficiles. Décider de la plus grande valeur de la beauté d'un paysage face à l'utilité d'une surface agricole, ou inversement, ne peut se faire qu'avec une mesure commune.

Mesurer ces valeurs : la valeur économique

Les services écosystémiques, un concept clé

La valeur économique semble pouvoir réaliser la hiérarchisation entre ces différentes options en offrant à la fois un indice quantitatif et qualitatif. Cette hiérarchisation, bien plus qu'une simple organisation d'un capital, permettrait

avant tout la gestion de ce capital. Afin d'attribuer une valeur économique, des outils de mesure sont nécessaires. Ces outils sont fournis par les services écosystémiques. Nous avons mentionné les origines académiques de ce concept grâce aux travaux de Daily. Cependant, un autre auteur eut une importance capitale dans la naissance de ce concept. En 1997, année de parution de l'ouvrage fondateur de Daily, l'article de Costanza, « The value of the world's ecosystem services and natural capital » fut publié dans *Nature*. Celui-ci tente d'attribuer une valeur économique à ces services, présentant les services écosystémiques comme un capital naturel et les rapprochant ainsi des ressources naturelles.

Depuis 2007, le projet The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) cherche à mettre en évidence les valeurs de la nature en créant un dispositif d'évaluation. Trois principes en forment le cœur et déclinent ses différentes étapes. Tout d'abord, il est nécessaire de reconnaître la valeur des écosystèmes par exemple, à travers les valeurs attribuées par les sociétés et communautés humaines. Parfois, ces valeurs sociales ne sont pas suffisantes pour mettre en place des politiques de conservation ou de gestion durable, il est alors possible de « capturer » ces valeurs, c'est-à-dire de les intégrer dans des processus de prise de décision notamment grâce à des incitations financières telles que des subventions ou des taxes. Ainsi, en « capturant » les valeurs, TEEB participe à l'internalisation des externalités environnementales. En effet, alors que l'environnement était considéré comme à la base de toute activité économique par les Physiocrates (XVI-XVIIIe siècles) à travers la notion de « terres », l'importance de l'environnement s'estompe peu à peu avec les économistes classiques qui ajoutent la notion de travail pour rendre compte de la production. Dans l'économie néoclassique, l'environnement n'est plus intégré dans les schémas de production.

Internaliser les externalités environnementales, c'est-à-dire des processus positifs entre deux acteurs économiques, permet de réintroduire, au moins de manière partielle, l'environnement au sein du marché. Le TEEB considère ainsi la valeur de l'écosystème dans son intégralité sans se limiter aux seuls produits qui circulent au sein du marché.

Initialement sollicités pour appuyer des politiques de conservation de l'environnement, les services écosystémiques semblaient offrir à la biologie de conservation de nouveaux arguments plus tangibles et mieux intégrés à la conception économique actuelle. Actuellement et depuis les années 1950, le modèle dominant est celui de concurrence pure et parfaite dérivant de la théorie de l'équilibre formulée par les économistes Kenneth Arrow et Gérard Debreu. Ce modèle correspond à ce qui est souvent désigné sous le terme de Marché et repose sur trois hypothèses. Tout d'abord, nous devons avoir affaire à un système complet de marchés, c'est-à-dire qu'il doit exister un marché et donc un prix pour chaque bien. Ce prix est affiché, donné à l'avance et connu par tous. De plus, les agents économiques doivent avoir un comportement de « preneur de prix » (*price taker*) au sens où ils ne pensent pas pouvoir modifier les prix. Cela implique que le prix traduit toutes les interactions entre agents. C'est un indicateur qualitatif au sens où il dévoile ce que les gens désirent et un indicateur quantitatif puisqu'il révèle la quantité demandée. Enfin, les échanges hors équilibre sont interdits. Ils ne peuvent toutefois pas toujours être évités dans la mesure où ils ne sont pas toujours volontaires. Par exemple, les externalités environnementales apparaissent spontanément et indépendamment de toute volonté humaine. Ainsi, les services écosystémiques offriraient les outils nécessaires permettant de réinsérer l'environnemental au sein du marché. Ainsi, la chauve-souris brésilienne,

Tadarida brasiliensis, est une espèce fournissant un important service de contrôle des ravageurs à l'échelle de l'Amérique du Nord. Elle permet de meilleurs rendements car elle consomme d'importantes quantités d'insectes, en particulier des Lépidoptères de la famille des *Noctuidae* dont les larves sont des pestes pour les cultures de coton (*Helicoverpa zea*). Ainsi, dans une région de huit comtés du Texas central et méridional, on a estimé la valeur annuelle de ces chauves-souris à 741 000\$ (la récolte du coton représentant 4,6 à 5,6 millions de dollars par an).

L'attribution d'une valeur monétaire aux services écosystémiques apparaît ainsi comme une réponse au problème des externalités du marché, souvent de nature environnementale. Elle permet non seulement une comparaison mais va aussi modifier les calculs faits afin d'évaluer les coûts et les bénéfices d'une activité humaine. De plus, il semblerait qu'une plus grande implication tant d'un point de vue collectif qu'individuel soit attendue. Estimer la valeur des services rendus par les agents écologiques aux êtres humains revient à quantifier et ainsi rendre comparable un type de biens qui jusqu'alors n'étaient pas considérés bien qu'ils soient essentiels à l'activité humaine. Le récent « verdissement » de la Politique Agricole Commune (PAC) rend compte de cette volonté de donner une valeur plus importante à l'environnement sur le marché. 30% de l'enveloppe des soutiens directs (soit en moyenne 2,25 milliards d'euros par an) seront dorénavant utilisés dans une perspective environnementale à savoir la diversification de l'assolement, le maintien des prairies permanentes et la présence de Sites à Intérêt Ecologique.

Comment établir la valeur monétaire ?

Il est désormais possible de mesurer avec une même échelle les bénéfices d'une entreprise et les gains apportés par les services fournis par la biodiversité. Néanmoins, le calcul nécessaire afin d'évaluer la valeur monétaire d'un service est particulièrement complexe et semble comporter différentes failles.

D'une part, la quantité de données requise est particulièrement importante et s'obtient difficilement du fait des nombreux paramètres à prendre en compte. Une évaluation exacte est pour cela quasiment impossible à réaliser. De plus, ces études vont avoir tendance à évaluer une espèce particulière plutôt qu'un service.

D'autre part, il est nécessaire d'éviter des phénomènes de doublon afin de rendre ces estimations fiables. Or, la typologie-même des services écosystémiques telle qu'elle est présentée dans le MEA ne permet pas de palier ces difficultés. Les quatre catégories que sont les services de support, d'approvisionnement, de régulation et culturels ne suffisent pas toujours à réaliser des évaluations pertinentes. Le cas des services d'approvisionnement est le plus parlant dans la mesure où il existe un risque d'agglomération avec les services de support et de régulation qui seront aussi pris en compte dans le calcul. Les services d'approvisionnement seront par conséquent souvent surévalués. Malgré les remaniements de ces catégories, un amalgame de la valeur est toujours redouté. Grandement basé sur les prix finaux des biens sur le marché, l'évaluation monétaire des services aurait ainsi tendance à attribuer une plus grande valeur à des biens tangibles qu'aux processus de régulation des écosystèmes qui encourent souvent le risque d'être sous évalués.

Enfin, la conception-même de valeur selon les économistes comporte une difficulté. La valeur monétaire correspond à la valeur d'échange qui va être fixée au service. Or, cette valeur d'échange ne tient pas toujours compte de la valeur d'usage. Par exemple, l'eau a une valeur d'usage très importante mais une faible valeur d'échange (nous en avons tous besoin pour une infinité de tâches mais nous pouvons nous en procurer à bas prix voire gratuitement). A l'inverse, le diamant a une valeur d'usage très faible mais une valeur d'échange très forte. Ainsi, il n'existe pas de correspondance systématique entre la valeur d'usage et la valeur d'échange. Cela tend à montrer que, par l'attribution d'une valeur monétaire, les services écosystémiques les plus essentiels aux humains ne seront pas nécessairement les plus précieux et donc les plus enclins à être protégés. Par ailleurs, le rapprochement entre les services écosystémiques et les services environnementaux semblent être à l'origine d'une tendance qui n'attribuerait une valeur positive qu'aux services écosystémiques, les associant nécessairement à des bénéfices. Les services environnementaux étant considérés comme des externalités environnementales strictement positives, le concept de disservice n'a que peu de légitimité. Néanmoins, il est nécessaire dans ce processus d'évaluation de considérer l'aspect négatif ou neutre des « services ». En effet, l'appellation de services écosystémiques tend alors à identifier des bénéfices mais aussi des effets du fonctionnement des écosystèmes sur les hommes de manière plus générale. Un intérêt propre au recours aux services écosystémiques est non seulement de pouvoir intégrer l'environnement au marché mais aussi de transcrire économiquement les relations entre les hommes et leur environnement.

Ainsi, la valeur économique semble, par le biais de l'argent, offrir une mesure commune entre les nombreuses valeurs attribuées à la nature ou une de ses

parties. La valeur attribuée peut alors soit rendre compte du bien-être que l'objet considéré apporte, soit orienter les décisions en cas de conflits entre deux scénarii. Par exemple, est-il préférable économiquement de construire une nouvelle ferme ou de conserver une part de la mangrove ? En fonction de l'ensemble des valeurs que l'on peut attribuer à la mangrove et des bénéfices attendus par la construction d'une nouvelle ferme, les valeurs monétaires devraient être en mesure de prédire le plus avantageux économiquement, et par conséquent mettre à nu le meilleur compromis possible. Cependant, de nombreuses critiques ont accusé cette attribution de valeur de marchandiser la nature, soulevant les dangers de cette pratique.

La marchandisation de la nature : un risque ou une opportunité ?

S'il existe des avantages certains pour la biologie de la conservation à attribuer un prix aux services écosystémiques, les différents acteurs n'ont de cesse de mettre en garde contre les risques encourus en se laissant guider par une valeur monétaire. La question de la marchandisation de la nature est un débat épineux dans lequel s'affrontent des partisans du marché qui souhaiteraient intégrer toutes les externalités environnementales et donc à terme, l'environnement, et d'autres interlocuteurs défendant l'idée que la nature ne peut avoir de prix.

L'attribution d'une valeur monétaire pose deux difficultés majeures. Dans un premier temps, elle pose un problème éthique suite à la commensurabilité qu'elle offre. En attribuant un prix aux services, il est alors possible de lui trouver des équivalents monétaires multiples. Ainsi, des conversions telles qu'un service équivaut à 300 kg de bonbons pourront advenir. Si ces conversions permettent une comparaison pour évaluer les gains et pertes entre plusieurs projets, elles laissent aussi ouvertes la possibilité d'élaborer des comparaisons entre des biens

de nature très différente. L'écologue Erik Gomez-Baggethun soutient aussi qu'il existe des risques à vouloir introduire toutes les externalités environnementales dans le marché car cela permettrait tout type de comparaisons. Ces comparaisons pourraient alors dénuer de sens cette approche économique qui a néanmoins permis des avancées considérables en biologie de la conservation. Si calculer la valeur des services rendus par les pollinisateurs par exemple a su offrir un argument puissant pour mobiliser leur protection, cette valeur pourrait aussi mener à une comparaison avec des biens incommensurables. Il est alors nécessaire de distinguer la valeur des services rendus par une espèce de la valeur de l'espèce même. Attribuer un prix à l'existence d'une espèce apparaît comme déraisonnable dans la mesure où elle pourrait conduire à des situations absurdes. Par exemple, attribuer un prix à la Baleine bleue correspondant à sa valeur utilitaire rend possible l'achat du droit de les exterminer malgré l'irréversibilité de cette action.

De plus, les dérives d'une instrumentalisation de la nature sont aussi largement envisageables. Seules les espèces procurant des services conséquents pour les hommes ou du moins, suscitant son intérêt, bénéficieraient d'une valeur monétaire suffisante pour les protéger convenablement. L'ensemble de la biodiversité et des écosystèmes seraient ainsi hiérarchisés en fonction des multiples valeurs accordées par les hommes, leur conférant ainsi une valeur économique plus ou moins importante et indiquant ce que nous devons protéger en priorité. Nous sommes alors amenés à questionner l'effectivité d'un tel procédé. Il n'est pas certain que nous soyons capables, dans l'état actuel de nos connaissances, d'identifier les services et les agents qui en sont à l'origine. Les possibilités de surévaluation, de sous-évaluation ou de simple ignorance rendent l'attribution d'une valeur juste délicate.

Enfin, le recours à l'argent peut être discutable d'un point de vue pragmatique et effectif. Un slogan récurrent lors du Sommet de Rio, puis repris par Meyers et Reichert en 1997 était : « On ne protège bien que ce qui a de la valeur » ou « On ne protège pas ce que nous n'évaluons pas » (économiquement). Adossé ensuite à l'article de l'écologue Garrett Hardin, « La tragédie des communs », l'idée d'un accès libre aux biens communs pouvant conduire à l'épuisement irréversible des ressources s'ancre profondément dans les consciences. Un bien commun, en économie, désigne l'ensemble des ressources, matérielles ou non, rivaless et non-exclusives. Rivaless car la consommation de cette ressource par un agent empêche la consommation de cette ressource par un autre agent, et non-exclusives dans la mesure où la possibilité de consommer cette ressource est ouverte à tous. Cependant, des études ont montrées que l'attribution d'une valeur monétaire, même si elle était destinée à récompenser ou solliciter une bonne action, pouvait parfois produire l'effet opposé.

Richard Titmuss dans son ouvrage *The Gift Relationship (La relation du don)* raconte l'expérience suivante. S'il n'est pas permis de vendre son sang en France, n'y existant pas de marché sanguin, ceci est cependant possible aux Etats-Unis. Un certain nombre d'individus tentent de vivre ainsi ce qui conduit Titmuss à se poser des questions sur la viabilité d'un tel système. En dehors de la question de la marchandisation du corps, plusieurs inconvénients apparaissent. En effet, la vente du sang peut comporter des risques. S'il n'existe pas de raison de soupçonner les donateurs d'avoir du sang inutilisable, elles sont multiples dans le cas d'un individu vendant son sang. Plus grave encore, avec l'apparition d'un marché du sang, la disposition des individus à donner gratuitement leur sang diminue ou disparaît. Alors que les individus tiraient une certaine estime d'eux

lorsqu'ils agissaient pour le bien public, celle-ci se voit diminuée dès lors qu'il est possible d'être rémunéré. Etant sollicité de l'extérieur, l'individu possède moins de motivations internes (c'est-à-dire propres à lui-même et qu'il s'impose seul). Ainsi, il s'avère que les incitations financières ont un impact parfois négatif sur le comportement des individus. Si elles ont pour but avant tout d'apporter des motivations supplémentaires afin d'inciter les individus à agir d'une façon particulière, elles peuvent aussi affaiblir la volonté des ces derniers à agir pour le bien être général.

Pour rendre compte des richesses dont regorge l'environnement, de multiples valeurs sont sollicitées. Si dans un premier temps, l'écologisme s'est concentré sur l'attribution d'une valeur intrinsèque à la nature, il a ensuite élargi son champ d'action en reconsidérant la valeur instrumentale. En effet, sans nécessairement concevoir la nature uniquement comme un moyen, il tente alors de rendre compte de son utilité et des rapports qu'elle entretient avec les hommes tout en rejetant l'anthropocentrisme. Cependant, cette diversité de valeurs, instrumentales ou non, tend à brouiller les relations entre hommes et nature. La valeur économique semble alors capable de prendre en compte l'ensemble des valeurs et de les mesurer grâce à l'argent. Néanmoins, les difficultés à définir un protocole permettant le calcul de cette valeur questionnent cette solution. Par ailleurs, si elle était avant tout perçue comme une incitation ou une mesure de notre dépendance à notre environnement, la valeur monétaire pourrait à terme provoquer l'effet opposé. Il est désormais nécessaire de dépasser la conception d'un environnement inerte et physique pour le considérer comme un environnement dynamique aux multiples interactions avec les hommes.

Partie III : Habiter la Terre

Les hommes s'interrogent dès à présent sur la manière dont ils vont habiter la Terre demain. Certains imaginent alors la ville du futur, l'inscrivant parfois dans une optique de développement durable. Entre utopie et réalité, les idées autour d'une ville futuriste s'assemblent et forment un plan d'action. Selon les engagements proposés au Grenelle de l'environnement par la France (loi du 3 août 2009), la ville durable doit suivre quatre principes. En premier lieu, la durabilité doit se concevoir à l'échelle des quartiers (EcoQuartiers) et des villes mêmes (EcoCités). Les transports en commun sont valorisés et appelés Transports Collectifs en Site Propre (TCSP). Enfin, la biodiversité urbaine doit être préservée.

Cette dernière bénéficie du plan « nature en ville », mis en place par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en juin 2009. Son nom à

lui seul montre la volonté de dépasser le dualisme moderne opposant l'homme et la nature. Plus encore, il semble affirmer le désir d'accepter une part de sauvage (nature) dans le civilisé (ville), en faisant un objet hybride. Le plan « nature en ville » rend aussi compte des changements que subit notre habitat. Des problématiques d'adaptation au changement climatique et ses causes (amélioration énergétique, réduction des pollutions) sont également abordées. La solidarité entre les citoyens est mise en avant grâce au développement de jardins solidaires et à la création de lien social. Ces liens rassemblent les citoyens tout en les réconciliant avec la nature. Des ateliers sont prévus afin de mieux connaître cette nature dont la ville semble avoir être privée. Les citoyens sont incités à échanger et à découvrir les nombreux services que la nature leur rend, bien qu'ils soient parfois très discrets.

Vers une gestion de l'environnement

L'entreprise d'attribuer de multiples valeurs à l'environnement et par la suite de les hiérarchiser ou du moins, de les mesurer grâce à une unité commune, laisse entrevoir des visées pragmatiques. Si la préservation de la naturalité (au sens où les hommes sont exclus) de certains territoires n'est pas incompatible, elle n'est toutefois plus considérée comme prioritaire. Par ailleurs, avec la remise en cause de l'anthropocentrisme, l'homme perd définitivement son statut d'être privilégié. Il ne peut plus avoir de considérations téléologiques envers la nature, celle-ci n'étant pas destinée à satisfaire ses besoins. L'homme doit alors se prendre en charge et gérer son environnement afin de se satisfaire (et satisfaire ses attentes morales). Si la protection de la nature n'est pas abandonnée, elle doit cependant s'articuler avec les différents aspects de la vie humaine, allant des besoins les plus basiques, avec la nourriture par exemple, au simple bien-être, avec la santé.

Répondre aux besoins fondamentaux des hommes

La première tâche que l'écologie se doit d'accomplir est de légitimer ses positions. Il est encore fréquemment considéré qu'adopter un comportement écologique revient à se donner de nombreuses contraintes sans pour autant résoudre de problèmes d'envergure mondiale au sein des sociétés humaines. Dès les années 1970, en particulier avec la parution du rapport Meadows en 1973, apparaît la question de la limite des ressources qui résulte du rapport entretenu entre la production (de biens) et la reproduction (de la population). Deux types d'approche découlent de ce constat.

Premièrement, des approches tentent de faire diminuer la demande de production de manière significative. Elles passent donc soit par l'économie des ressources, soit par une limitation de la population. Le malthusianisme tente de résoudre le problème en agissant sur la reproduction. Bien qu'adoptée par plusieurs sociétés comme la Chine, cette orientation est généralement rejetée. Par ailleurs, le renouvellement de la population pose un problème dans bons nombres de pays développés si bien qu'il n'est pas pertinent dans ce contexte. L'économie de ressource, si elle n'implique pas nécessairement la décroissance, est aujourd'hui davantage mise en avant. On ne compte plus les attitudes éco-responsables s'appuyant sur ce principe : couper l'eau du robinet lorsqu'on se brosse les dents, ne pas laisser en veille ses appareils électroniques, limiter le chauffage pendant l'hiver... Si l'on considère que 30% de la production alimentaire mondiale seraient jetés chaque année par les consommateurs et que 30% supplémentaires seraient aussi perdus dans des manipulations avant et après la récolte, il est possible d'envisager de ne plus gaspiller ces ressources. Par ailleurs, le Groupe PAC 2013 dans son *Guide de la PAC* rappelle qu'actuellement, près de deux tiers des terres cultivées en Europe sont utilisées pour nourrir les animaux. Ainsi, limiter la consommation de viande aurait un impact considérable sur la production alimentaire destinée aux hommes. La prise en compte de ces résultats affecte sérieusement des différentes perspectives. Alors que l'Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) affirme qu'une augmentation de la production de 70% sera nécessaire pour nourrir le monde en 2050 (9 milliards d'habitants), la prospective Agrimonde prévoit qu'une augmentation de la production de seulement 28% serait suffisante.

Hormis l'économie des ressources, la plupart des autres approches visent à augmenter la production. Toutefois, une approche tente de modifier la façon de produire. En effet, le système agricole industriel par exemple, semble avoir atteint ses propres limites car la production de céréales s'est stabilisée depuis l'année 2000. L'écologisme, n'ayant pas nécessairement de solution plus productive, propose néanmoins une diversification des pratiques agricoles avec l'agriculture biologique, l'agroécologie ou encore la permaculture. Dans son ouvrage *Les moissons du futur*, la journaliste Marie-Monique Robin tente de montrer comment l'agroécologie peut nourrir le monde. Elle s'oppose ainsi à une pensée plus classique qui associerait la production à l'apport d'intrants. En effet, dans l'agriculture dite conventionnelle ou industrielle, la production est soutenue et augmentée par l'apport de pesticides et d'engrais. Issu de la révolution verte, ce moyen de procéder a ainsi mené à lier nécessairement la production au chimique, laissant croire que le biologique serait incapable de le surpasser. Néanmoins, l'auteure ouvre son livre sur une étude de cas qui tend à remettre en question cet avis. Au Malawi, la sécurité alimentaire a pu être renforcée grâce à l'agroécologie. Après les échecs de tentatives visant à adopter des pratiques industrielles ou à avoir recours aux semences OGM, le salut du Malawi a finalement été trouvé dans le gliricidia. Cet arbre, peu gourmand en eau, s'adapte au climat local et ses feuilles sont utilisées à la fois pour conserver l'humidité des sols et les fertiliser. En associant le gliricidia à leurs cultures de maïs, les paysans malawis parviennent à multiplier leur rendement au minimum par deux.

Ce second type d'approche, ne s'opposant pas à la croissance mais souhaitant l'accompagner, a rencontré un succès bien plus important que le premier. Il donna notamment naissance aux concepts d'économie verte et de

développement durable. Officiellement reconnu par le Rapport Brundtland, le développement durable est entré dans le vocabulaire courant après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement en 1992. Le développement durable vise avant tout à ne pas compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Pour cela, il est très proche de la conservation définie par Pinchot. Ceci sous entend une certaine maîtrise et connaissance de son environnement.

Démiurge ou pilote : quel rôle pour l'homme ?

Au vu des connaissances théoriques et empiriques que l'homme a accumulées, il se rapproche de l'idéal des penseurs modernes et commence à discerner des lois régissant la nature. Ainsi, il est désormais capable de prédire dans une certaine mesure les conséquences de ses actes. Plus encore, il semble découvrir peu à peu le mystère du monde vivant. Créer la vie pourrait alors devenir une tâche qu'il serait capable de mener à bien.

En 1953, James Watson et Francis Cricks isolent une molécule d'ADN (acide désoxyribonucléique) et mettent en évidence sa structure en double hélice. Les premières manipulations génétiques visant à créer des organismes génétiquement modifiés se succèdent. Quelques décennies plus tard, en 1996, Dolly était le premier mammifère de l'histoire cloné à partir de cellules somatiques. En mai 2010, un premier organisme dont le génome a entièrement été synthétisé en laboratoire est réalisé. Bien que cet organisme ne soit pas une création, au sens où il est fabriqué à partir d'un modèle de génome préexistant, le statut de créateur, voire de démiurge, ne paraît pas très éloigné pour l'homme. Louis-Marie Houdebine, directeur de recherche émérite de l'Inra et co-fondateur

d'une start-up de biotechnologies, affirmait que grâce à la génétique, « l'espèce humaine [détenait] désormais une maîtrise sans précédent sur le monde vivant ». Cependant, cette « maîtrise » est très largement discutée, en particulier lorsque l'on considère les risques encourus lors de ces manipulations.

Les connaissances scientifiques actuelles ne sont sans doute pas suffisantes pour pouvoir appréhender complètement l'ensemble des conséquences que ces manipulations et transformations peuvent engendrer. Lors d'une transgénèse, ce ne sont pas les scientifiques qui insèrent directement le segment d'ADN dans l'ADN de l'organisme à modifier. Cette manipulation est en réalité médiatisée par la bactérie *Agrobacterium tumefaciens* qui a une aptitude naturelle à pénétrer dans le noyau de la cellule de l'hôte. Le fragment d'ADN doit quant à lui se frayer seul un chemin dans la structure de l'ADN de l'hôte. Aussi, plus que de la fabrication ou d'une manipulation relevant du « faire », il s'agit davantage d'un *faire-avec* ou *faire-faire* comme le souligne Catherine Larrère dans *penser et agir avec la nature*. De démiurge imposteur, l'auteure rabaisse le statut de l'homme prétentieux au simple pilote. Opposant le statut de fabricant à celui de pilote, Catherine Larrère souligne les limites des hommes dans leur soi disant maîtrise du vivant. Loin d'être de l'ordre de la création ou du contrôle absolu, ces derniers se contentent d'orienter les événements dans l'attente que l'effet escompté se produise.

La volonté que l'homme a de gérer son environnement est ainsi loin de le placer en tant que maître ce dernier. Incapable de prévoir avec précision les effets de ses actes, il tente d'orienter l'évolution de son habitat vers les phénomènes qui pourraient lui être favorables et d'amoindrir ceux qui lui sont néfastes. Ni chefs

d'orchestre, ni exécutants, les hommes essaient d'influencer des éléments de la biosphère capables de réaliser les effets attendus. Ainsi, la favorisation de certains services écosystémiques relève de ce registre. Cependant, la forte dépendance aux connaissances que les humains peuvent avoir de leur habitat afin de mettre en place une gestion de celui-ci pourrait à terme basculer vers une technocratie.

Ecologisme : démocratie ou technocratie ?

L'anthropocène : vers un dictat du « bon état écologique » ?

L'anthropocène est un concept souhaitant désigner une nouvelle ère, comparable aux ères géologiques reconnues actuellement comme l'holocène. A la différence des ères géologiques habituelles, cette ère n'a pas été considérée suite à un changement observé dans les strates. C'est l'influence sans équivalent de l'espèce humaine sur la terre qui a poussé à la formation de ce concept. L'anthropocène est donc l'ère des hommes au sens où l'être humain est capable de modifier en profondeur les conditions terrestres (comme le montre le changement climatique). La puissance dont il est doté n'est cependant pas exempte d'un lourd fardeau. L'apparition puis la peur de l'arme atomique fait naître l'idée que l'homme peut se nuire à lui-même, laissant émerger une critique virulente contre la technique. Le mouvement technophobe rassemble alors les opposants les plus résolus à la technique, la jugeant néfaste pour l'homme. Cependant, une autre voie se dégage. Des penseurs, comme Canguilhem en 1973, affirment au contraire que la technique fait partie de l'homme et que la nier revient à nier l'humanité. La technique aurait dérivé jusqu'à devenir nocive pour l'homme alors qu'elle devrait lui être bénéfique. En identifiant ce qui l'a rendue néfaste, il serait alors possible de remédier aux torts qu'elle fait aujourd'hui aux hommes à travers la crise environnementale.

L'idée d'une distinction entre un « bon » et un « mauvais » anthropocène prend alors sens. Le « bon anthropocène » est celui où l'homme utilise ses pouvoirs techniques, économiques, sociaux, etc. afin de rendre la vie meilleure, de stabiliser le climat et de protéger le monde naturel. Il s'agit d'un pilotage vers le « bon état écologique » défini par des humains, pour des humains et exécuté par ces derniers. De part son objectif orienté et par le contrôle qui est exercé afin de l'atteindre, un autoritarisme pourrait aisément se développer avec un gouvernement d'experts. Il est à noter que deux confusions sont possibles. La première entre la science et l'expertise. Si cette dernière est commandée et orientée dans un but précis, la science se veut généraliste. Son objectif est avant tout la production de savoir tandis que l'expertise va chercher à rassembler et appliquer ce savoir. La seconde confusion provient de la proximité phonétique entre écologisme et écologie. Néanmoins, si l'écologisme argumente ses positions avec des faits scientifiques issus de l'écologie, elles ne découlent pas de ces mêmes faits. Ainsi, l'écologisme ne doit pas être associé à une application politique de l'écologie.

L'écologisme est-il antidémocratique ?

Si l'écologisme peut sembler intolérant, nous ne devons pas omettre qu'il prône avant tout des valeurs telles que la diversité. Loin de vouloir appliquer un modèle unique et définitif, il recherche à favoriser les initiatives locales d'acteurs différents. L'exemple de l'agriculture illustre particulièrement ce propos.

En souhaitant appliquer un même modèle basé sur les intrants (engrais et pesticides) à travers le monde, les hommes n'ont pas tenu compte des différences de climats, de sols, de bio-agresseurs, etc. Des experts et des

politiciens se sont chargés de faire appliquer l'unique modèle basé sur les intrants en ne tenant pas compte des coutumes des populations locales et en considérant leur savoir comme étant supérieur à celui des paysans. L'agriculture intensive a aujourd'hui eu des conséquences irréversibles et parfois dramatiques pour l'environnement et l'espèce humaine (érosion des sols, pollution de l'eau, maladies des populations, ruine de milliers de familles...). L'agroécologie se présente désormais comme une pratique plus respectueuse mais aussi plus spécifique. Si aujourd'hui elle est l'un des deux axes de la politique agricole française, elle trouve son origine en Amérique du Sud. Elle fut développée sur l'initiative des paysans afin de faire face aux spécificités de leurs terres mais aussi pour répondre aux contraintes politiques et économiques.

La globalisation de la crise écologique ne trouve ainsi pas nécessairement sa solution dans une solution universelle mais doit peut-être prendre en compte les spécificités locales afin de s'adapter et de créer une diversité de pratiques. Ainsi, l'écologisme semble entretenir un lien étroit avec le pluralisme de par son engouement pour cette diversité de pratiques mais aussi d'approches et de points de vue. Malgré son rapprochement avec la discipline scientifique, l'écologisme est capable de faire preuve de recul et de considérer les avis d'experts et de scientifiques au même titre que celui du simple citoyen. Cette démarche lui confère alors un aspect profondément tolérant. Or, la pratique de la tolérance est souvent jugée comme une condition *sine qua non* de la démocratie. Tocqueville et Mill remarquent que la formation d'une démocratie ne met pas un terme au despotisme mais en forge un nouveau type. Il s'agit alors de la tyrannie de la majorité. Il faut ainsi s'assurer d'une part contre les risques d'un glissement entre le qualitatif et le quantitatif (la majorité aurait la bonne opinion), et d'autre part se

prémunir contre le conformisme. En favorisant la diversité et en mettant en avant les spécificités locales, l'écologisme empêche d'une part le conformisme mais aussi diminue la portée d'un glissement éventuel puisque ce qui est valable à un endroit ne l'est pas nécessairement en un autre lieu.

Le principe de non nuisance comme principe absolu ?

Ainsi, habiter la Terre implique d'organiser d'une part les relations entre les hommes et leur environnement et d'autre part, entre les hommes dans la sphère politique. Si ces deux axes semblent fondamentalement différents, il apparaît néanmoins qu'un principe commun les structure. Dans sa gestion de l'environnement et dans les rapports qu'il souhaite établir entre les hommes, ne pas nuire apparaît comme un mot d'ordre pour l'écologisme.

L'écologisme et le libéralisme

S'il est plus usuel d'associer l'écologisme au mouvement marxiste, certains liens avec le libéralisme peuvent néanmoins être mis en avant. De manière conventionnelle, le libéralisme est une doctrine qui préconise le respect de la liberté individuelle ainsi que la nécessité de la garantir et de la protéger. En s'appuyant sur un principe de non nuisance, l'écologisme semble accorder une valeur particulière à la liberté individuelle.

Dès son introduction, Francisco Vergara précise dans *Les fondements philosophiques du libéralisme* que le terme « libéralisme » peut avoir des significations très différentes en fonction des doctrines désignées. Celles défendues par Smith, Turgot ou Jefferson sont parfois très éloignées du sens commun que nous avons cité précédemment. Il distingue ainsi trois formes de

libéralismes : le libéralisme mettant en avant l'utilitarisme, celui s'inscrivant davantage dans la tradition du Droit Naturel et l'Ultralibéralisme.

La problématique des effets collatéraux

La définition de la liberté individuelle par Mill ne parvient pas à délimiter précisément les frontières à partir desquelles un individu commence à nuire à un autre. Ainsi, s'il est aisé de conclure qu'un homicide volontaire est une action ayant des effets négatifs sur la victime, il est plus difficile d'arriver à la même conclusion dès lors que des conséquences indirectes produisent le même effet.

La prise en compte ou non des effets collatéraux ou suites inopinées dans l'action de l'individu peuvent soit conférer une très grande liberté soit à l'inverse une liberté très étroite aux personnes. Il faut ainsi se poser la question du critère qui va délimiter jusqu'où s'étend la responsabilité de l'acteur ou la nature des effets externes que la société doit condamner. L'implication d'une multitude d'interactions entre les agents ajoute une difficulté. Or, les mouvements écologistes dénoncent précisément les conséquences d'actes dont les auteurs ne sont pas toujours conscients et les bases scientifiques sur lesquelles ils reposent se réfèrent non pas à une chaîne de causalité linéaire mais à un entrelacement complexe d'interactions entre les êtres vivants et leur environnement à travers le concept d'écosystème. Ainsi, en fonction de l'interprétation que nous donnons au principe de liberté individuelle, il pourrait blâmer les individus tout comme il pourrait les exonérer de toute responsabilité.

Stéphane Chauvier tente de discuter le problème des effets externes dans son ouvrage *Ethique sans visage*. Pour cela, il distingue les effets focaux, les effets internes, les effets externes et les suites inopinées. Les effets focaux sont les

effets voulus par les sujets. Les effets internes sont quant à eux les effets que les sujets acceptent de faire tandis que les effets externes sont le produit d'une collaboration non recherchée du milieu dans lequel se trouvent les sujets et de leurs actions. Enfin, les suites inopinées sont le produit d'une rencontre non planifiée des effets externes de leurs actions et des actions indépendantes. Les avancées scientifiques de l'écologie permettent aujourd'hui d'éclairer les entrelacements diminuant ainsi les possibilités de considérer que l'individu est face à des effets externes ou des suites inopinées. Par ailleurs, l'écologisme, biocentré et écocentré, tend à redéfinir les sujets envers qui les nuisances sont dirigées. Si jusqu'alors la notion de tolérance n'a considéré que les torts qui peuvent être faits aux humains, l'écologisme tente aujourd'hui d'étendre cette conception. En s'appuyant sur la doctrine du Droit Naturel, il peut attribuer des droits aux sujets non humains, comme a pu le faire l'Ecologie Profonde.

Conclusion

La protection de l'environnement s'apparente à la protection de trois objets différents : le sauvage, les richesses environnementales et l'habitat des hommes. Ces trois objets se réfèrent alors à trois conceptions de l'environnement. Premièrement, il est question de la nature préservée de l'homme avec le sauvage. Les richesses environnementales quant à elles se réfèrent à un environnement physique que les hommes peuvent évaluer, posséder, contempler ou encore négliger. Enfin, l'habitat offre une vision dynamique de l'environnement. Il n'est plus simplement un espace inerte mais a des nombreuses interactions avec ses multiples hôtes, dont les hommes. Ces trois conceptions de l'environnement continuent à coexister de nos jours, bien qu'elles aient toute trois une histoire particulière et reposent sur des principes différents.

La protection de la nature sauvage repose sur une séparation entre l'homme et la nature. Exclu, l'homme est alors soit un passager dans la nature et doit donc la respecter, soit un élément perturbateur et endosse la responsabilité de la dégradation des espaces sauvages. Néanmoins, les critères qui permettent de dissocier l'homme et la nature ont perdu en pertinence. Les distinctions entre l'homme et le sauvage, le naturel et l'artificiel ou encore le naturel et le civilisé tendent à s'estomper. Les multiples interactions entre les hommes et la nature affaiblissent la frontière qui séparait cette dernière du monde humain. L'anthropocentrisme, caractéristique de la pensée judéo-chrétienne laisse peu à peu place au biocentrisme et à l'écocentrisme. Transformée par les hommes, elle sait aussi se montrer bienfaitrice. Les liens de dépendance des hommes envers la nature sont multiples, à commencer par l'approvisionnement en eau et en

nourriture. Ceci pousse à ne plus considérer uniquement la préservation de la nature comme une pratique visant à protéger l'environnement. Par ailleurs, prise de conscience d'une crise écologique globale, par opposition à la présence de plusieurs crises localisées, fait transparaître les différences entre les hommes. La conservation, démarche présente en parallèle de la préservation, inscrit alors les hommes dans leur diversité au sein de l'environnement.

Les hommes habitent désormais la Terre et tente de mettre en place une gestion de l'environnement. Celle-ci nécessite néanmoins des critères, permettant de déterminer les choix les plus favorables à l'espèce humaine. Raisonner en termes de richesses environnementales semble satisfaire cette attente. La valeur non instrumentale rend compte des différentes raisons d'apprécier l'environnement détaché de tout intérêt. Elle a été massivement mise en avant des débuts de l'écologisme, dès le XIX^{ème} siècle à travers les valeurs morales et esthétiques. Au fur et à mesure, la pluralité des valeurs non instrumentales est apparue. Elles témoignent ainsi de la multitude de raisons que nous avons d'accorder de la valeur au monde qui nous entoure. Néanmoins, les valeurs non-instrumentales ont rapidement atteint leurs limites. Souvent associées au romantisme, elles sont peu considérées dans les discours rationnels si bien que le recours à la valeur instrumentale offrit un nouveau souffle à l'écologisme. Elle permit un essor dans les actions revendiquées par la biologie de la conservation, permettant ainsi une protection de l'environnement accrue.

S'il n'est pas question de retourner à une instrumentalisation de la nature telle qu'elle a pu se faire à l'époque moderne, l'écologisme souligne néanmoins l'importance de ne pas négliger le statut de moyen de l'environnement pour l'homme. L'écologisme propose ainsi de considérer l'environnement à la fois

comme une fin et un moyen. La multitude de valeurs à considérer toutefois, pousse l'homme à tenter de les hiérarchiser et comparer. La valeur économique se propose alors d'offrir une unité de mesure capable de réaliser cette tâche : l'argent. Les services écosystémiques sont alors massivement mobilisés afin de rendre compte des bénéfices, et notamment des bénéfices économiques, prodigués par l'environnement. Cependant, les processus impliqués dans le calcul de cette valeur marchande sont discutables. Par ailleurs, l'internalisation de l'environnement au sein du marché continue de rebuter bon nombre d'écologistes. Ainsi, ils préfèrent d'autres approches capables de guider les hommes dans la gestion de leur habitat.

Les rapports entre les hommes et leur habitat peut être représenté comme un pilote commandant son vaisseau, voire un apprenti sorcier capable de créer la vie. Cependant, il semblerait davantage que les hommes n'aient pas une telle puissance ou maîtrise de leur habitat. Ses capacités d'adaptation (présent sur l'ensemble du globe terrestre) semble manifester de son expérience à modifier son habitat afin qu'il lui soit plus favorable. Cependant, il est rarement capable d'agir seul et va majoritairement faire appel à un élément médiateur. Il lui *fera faire* une manipulation censée lui apporter les résultats escomptés. Ceci requiert un savoir sur les fonctionnements des écosystèmes par exemple qui, même s'il est trop restreint pour pouvoir permettre à l'homme de faire plier l'environnement sous toutes ses volontés, met en scène des questions de pouvoirs. L'écologisme semble en effet enclin à un gouvernement des experts ou technocratie. L'anthropocène transporte avec elle l'idée qu'une bonne utilisation de la technique peut mener les hommes à une vie meilleure. Il est donc nécessaire de faire appel à des individus capables d'estimer quelles sont les bonnes utilisations de la technique et quelles

sont les mauvaises. Cependant, plus loin qu'une dichotomie entre la bonne et la mauvaise technique, l'écologisme semble avant tout porteur de possibles. La diversité et la pluralité font partie de ses valeurs fondamentales, s'écartant ainsi de modèles enclins à une pensée unique et autoritaire. La tolérance quant aux solutions proposées et aux tentatives menées, en font un mouvement particulièrement attaché au pluralisme. Les possibilités semblent infinies à condition qu'elles ne nuisent ni à autrui, ni à l'environnement. Ce rapport particulier à la liberté individuelle semble ainsi rattacher le mouvement écologiste à un certain libéralisme.

L'écologisme apparaît ainsi non pas comme un mouvement cherchant la satisfaction des individus mais avant tout comme un mouvement tolérant cherchant à nuire le moins à la Terre et ses habitants.

Bibliographie

A propos de l'EM. (2005). Consulté le 2015, sur Evaluation des écosystèmes pour le millénaire: <http://www.millenniumassessment.org/fr/About.html>

Afeissa, H.-S. (2007). *Ethique de l'environnement Nature, valeur, respect.* Paris: Vrin.

Barbault, R. (2014). *Ecologie générale.* Dunod.

Blandin, P. (2007). *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité.* Paris: Quae.

Bréhon, N.-J. (2010). *La PAC en quête de légitimité.*

Canguilhem, G. (1973). *La question de l'écologie: la technique ou la vie.*

Catherine Larrère; Raphaël Larrère. (2009). *Du bon usage de la Nature.* Flammarion.

Catherine Larrère; Raphaël Larrère. (2015). *penser et agir avec la nature.* Paris: La découverte.

Chauvier, S. (2013). *Ethique sans visage.* Paris: Vrin.

Costanza. (1997). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature* .

Debourdeau, A. (2013). *Les Grands Textes fondateurs de l'écologie.* Flammarion.

Flipo, F. (2014). *Pour une philosophie politique écologiste.* Edition Textuel.

Gomez-Baggethun, E. (2015, décembre 8). Ethical Consideration.

Gretchen C. Daily, S. A. (1997, printemps). Ecosystem Services: Benefits Supplied to Human Societies by Natural Ecosystems. *Issues in Ecology* , p. 17.

Groupe PAC 2013. *Guide de la Politique Agricole Commune.*

Guillaume Desguerriers, Christian Gaudray, Dominique Mourlane. (2012). *Comprendre l'écologie politique*.

Jonas, H. *Le Principe Responsabilité*.

Larrère, C. (2011). La question de l'écologie ou la querelle des naturalismes. *Les Cahiers philosophiques* .

Larrère, C. (2010, avril). Les éthiques environnementales. *Natures Sciences Sociétés* , pp. 405-413.

Lavorel, S. (s.d.). *Evaluer et cartographier les écosystèmes et les services écosystémiques*. Consulté le 2015, sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Lherminier, P. (2014). *La valeur de l'espèce, La biodiversité en question*. Paris: L'Harmattan.

Limoges, B. (2009, Eté). Biodiversité, services écologiques et bien-être humain. *Le naturaliste canadien*, 133 N°2 , pp. 15-19.

Longeaux, N. d. (2015). *Comment débattre d'écologie*. Paris: Puf.

Maris, V. (2014). *Nature à vendre*. Versailles: Quae.

Maris, V. (2010). *Philosophie de la biodiversité*. Paris: Buchet/Chastel.

Mill, J. S. (2015). *On liberty, Utilitarianism and Other Essays*. Oxford University Press.

N. Deguines C. Jono, M. Baude, M. Henry, R. Julliard, C. Fontaine. (2014). Large-scale trade-off between agricultural intensification and crop pollination services. *Frontiers of Ecology and the Environment*, Volume 12 , Issue 4 , pp. 212–217.

Naess, A. (2013). *Ecologie, Communauté et style de vie*. Edition Dehors.

Naess, A. (1973). Le mouvement d'écologie superficielle et le mouvement d'écologie profonde de longue portée: une présentation. *Inquiry* .

Pelluchon, C. (2011). *Ecologie et libéralisme*. fondapol.

Rawls, J. (2003). *La Justice comme équité*. Paris: La Découverte.

Robin, M.-M. (2008). *Le Monde selon Monsanto*. Le Découverte.

Robin, M.-M. (2014). *Les moissons du futur*. Paris: La Découverte.

SAFFIE. (2007). *Enhancing Arable Biodiversity, Six practical solutions for farmers*.

Serres, M. (1992). *Le Contrat naturel*. Champs Flammarion.

The Economics of Ecosystems & Biodiversity. (s.d.). Consulté le 2015, sur <http://www.teebweb.org/>

Vergara, F. (1992). *Les fondements philosophiques du libéralisme*. Paris: La Découverte.